

CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Lieux de vie, Terres d'envies



GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

SOMMAIRE

1	Le territoire et sa stratégie	P.3
1.1	Périmètre du territoire et structure porteuse	
1.1.1	Présentation synthétique	
1.1.2	Organisation territoriale	
1.1.3	Portage de la candidature	
1.2	Diagnostic du territoire	
1.2.1	Une dynamique démographique territoriale qui s'effiloche	
1.2.2	Une signature économique	
1.2.3	Un contexte social qui se fragilise	
1.2.4	Entre attractivité et désertification médicale	
1.2.5	Des centralités renforcées	
1.2.6	Un cadre de vie sous protection et des patrimoines d'exception	
1.2.7	Une mobilité à renforcer	
1.2.8	L'eau qui nécessite une gestion équilibrée	
1.2.9	Un territoire engagé dans la transition énergétique	
1.3	Synthèse du diagnostic territorial	
1.4	L'antériorité LEADER	
1.5	De la stratégie territoriale à la stratégie du GAL	
2	Le plan d'actions	P.19
2.1	Objectif stratégique 1 : accompagner l'adaptation aux changements	
2.1.1	Développer la capacité à agir face aux dérèglements climatiques	
2.1.2	Contribuer à la préservation des ressources du territoire	
2.1.3	Diversifier les solutions de mobilité écologique et solidaire	
2.1.4	Agir sur les comportements bénéfiques à la santé	
2.2	Objectif stratégique 2 : soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable	
2.2.1	Soutenir la transition agricole	
2.2.2	Sensibiliser et contribuer au développement des circuits alimentaires de proximité	
2.2.3	Soutenir les commerces de proximité et les lieux de vente alimentaire	
2.3	Objectif stratégique 3 : contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie	
2.3.1	Valoriser les patrimoines dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire	
2.3.2	Adapter l'offre d'activités de pleine nature aux besoins de toutes les clientèles	
2.3.3	Communiquer et informer sur notre offre territoriale	
2.4.	Participer à la construction d'expériences innovantes de coopération	
3	La maquette financière	P.32
4	La gouvernance	P.33
4.1	Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie	
4.2	Le Comité de programmation	
5	Le pilotage et l'évaluation	P.37
5.1	Ingénierie	
5.2	Suivi et évaluation	
5.3	Communication, capitalisation et diffusion	
6	Conclusion	P.39

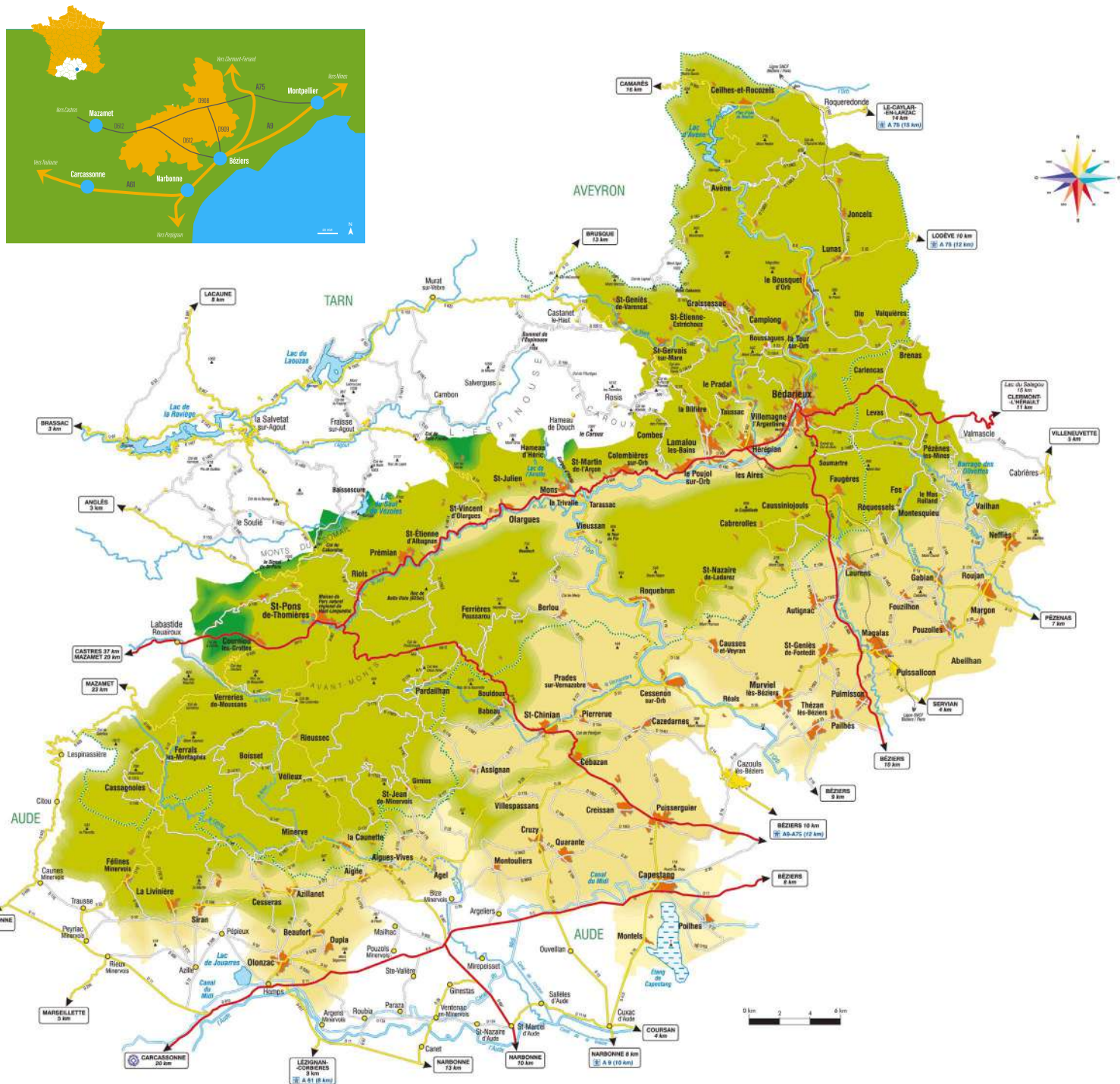
1. LE TERRITOIRE ET SA STRATÉGIE

1.1. Périmètre du territoire et structure porteuse

1.1.1. Présentation synthétique

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault, au sein de la Région Occitanie. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers.

On peut y accéder par les autoroutes A9 (axe Montpellier – Barcelone) au sud et A75 (axe Millau – Béziers) à l'est. L'ensemble des infrastructures (aéroports, liaison TGV ou autoroutes) se trouvent à 45 mn du point le plus éloigné du territoire.





Le territoire couvre un tiers du département de l'Hérault. Il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et plaine au sud, il offre une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle en regroupant sur sa seule superficie tous les gradins d'un amphithéâtre languedocien ; il en est ainsi un véritable condensé comme une fenêtre sur le Languedoc.

En effet, le territoire est situé sur la ligne de partage des eaux Méditerranée-Atlantique, ce qui lui confère des spécificités hydrologiques remarquables. Il est réellement marqué par l'empreinte de l'eau : lacs et tourbières sur les plateaux d'altitude, eaux vives du fleuve Orb qui irrigue le territoire du nord au sud, en creusant une vallée alluviale de Bédarieux à Mons, eaux souterraines et résurgences des karsts, eaux du Canal du Midi dans le sud de la zone et de l'étang de Capestang : le réseau hydraulique, particulièrement important, se déploie autour de l'Orb, véritable colonne vertébrale du Pays Haut Languedoc et Vignobles : l'eau est un élément structurant de l'image, de l'économie et des activités.

Autre marqueur fort du territoire : le Caroux, est un massif montagneux très escarpé aux arêtes ciselées ; il est la montagne lumière que l'on voit depuis la Méditerranée. C'est le point culminant du département.

Au sud, les gorges de la Cesse et du Brian qui entaillent les causses du Minervois offrent autant de paysages identitaires et remarquables. Existents aussi des reliefs emblématiques qui ponctuent le territoire comme autant de petits motifs paysagers ou repères (les orgues de Taussac-la-Billière, les écaillés du chaînon de Saint-Chinian, les falaises d'Orques, les Monts d'Orb.....).

Dans ce territoire peu peuplé, la forêt occupe la plus grande partie de l'espace : forêts de hêtres et reboisements de résineux au nord, forêts de chênes pubescents et de chênes verts sur les versants sud, maquis et garrigues dans les zones de piémont. La forêt est relayée par la vigne, monoculture quasi exclusive de la partie sud du territoire (AOP Minervois, Saint-Chinian, Faugères, Coteaux du Languedoc, IGP...) : l'alternance de ces paysages crée des ambiances variées qui participent à son attractivité territoriale. Autant d'atouts auxquels s'ajoutent de nombreuses ressources énergétiques renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, bois...

Ce territoire a été très tôt structuré par les voies de communications et un réseau hiérarchisé de petites unités urbaines et de villages aux trames denses. Hérité du Moyen Age, l'habitat se concentre en gros villages fortifiés dont les centres anciens en portent encore l'empreinte. C'est historiquement un lieu de passage et une terre d'accueil où des populations d'origines différentes se sont intégrées, participant à la composition actuelle de la culture et de l'économie.

Deux facteurs sont déterminants dans cette histoire locale et ont fortement contribué à façonner ce pays : le développement artisanal et industriel dans les Hauts Cantons et l'avènement de la viticulture dans la plaine.

Les Hauts Cantons se sont toujours distingués par leurs productions agricoles spécifiques (bois, châtaignes...) et, plus encore, par l'existence d'une longue tradition artisanale et industrielle qui se fonde sur quelques activités : l'extraction et le travail du marbre, la fabrication du verre, l'industrie textile, l'extraction du charbon.

Au XIXe siècle, la plaine se voue à la viticulture de masse, d'abord dans l'euphorie d'un véritable Eldorado, puis en proie à des difficultés croissantes. C'est le temps des « châteaux » à l'image du Bordelais, puis des caves coopératives. Dans les centres anciens, un placage viticole vient recouvrir la vieille trame médiévale.

Aujourd'hui, le territoire se caractérise par une grande richesse et diversité patrimoniale : paysages, sites historiques, édifices culturels, architecture traditionnelle languedocienne, domestique ou agricole, patrimoine vernaculaire, hydraulique, artisanal ou industriel.

Le Syndicat Mixte du Pays élabore et porte des politiques de développement et d'aménagement, conçues en partenariat avec les Communautés de communes et les acteurs du territoire. Le Pays a vocation à coordonner, impulser, expérimenter dans le sens du projet de territoire.

Structure de réflexion, d'animation et d'ingénierie, les élus se sont organisés en mutualisant atouts et moyens autour du projet de territoire avec un programme d'actions défini sur la base des besoins exprimés par les acteurs locaux, et qui couvre des thématiques variées telles qu'Habitat, Services, Santé, Développement Durable et Transition Énergétique, Économie, Agriculture et Forêt, Tourisme, Patrimoine, ...

Le Pays se définit avec une double entrée :

- un territoire de projets : le Pays facilite la réalisation des projets du territoire grâce à la mutualisation, à la contractualisation.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte anime :

- ✓ le Contrat Territorial Région / Territoire
- ✓ le Contrat de Relance et de Transition Écologique / Territoire.
- un projet de territoire : le Pays applique une stratégie de développement durable à travers des documents stratégiques, des programmes et des démarches :
 - ✓ le Programme d'Intérêt Général ;
 - ✓ le label TEPOS (Territoire à Énergie Positive) ;
 - ✓ le Pôle d'Excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales ;
 - ✓ l'Opération Collective de Modernisation ;
 - ✓ le label Pays d'art et d'histoire ;
 - ✓ l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » ;
 - ✓ le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » ;
 - ✓ le label national « Projet Alimentaire Territorial » ;
 - ✓ le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc » ;
 - ✓ le Contrat Local de Santé ;
 - ✓ le Conseil Local de Santé Mentale.

Depuis sa création, le Syndicat mixte est également Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes successifs :

- ✓ 2007-2013 : Itinérance
- ✓ 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.

Par ailleurs, le Pays a été chef de file des Approches Territoriales Intégrées sur la période 2014-2022.

1.1.3. Portage de la candidature

Pour la génération 2023-2027, le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, en accord avec les quatre communautés de communes et le Conseil départemental, portera la candidature LEADER en articulation avec le Contrat Territorial Occitanie et en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Le Groupe d'Action Locale prendra la dénomination de « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles ».

Le périmètre du GAL est élargi par rapport à la candidature précédente de deux communes (de 100 communes à 102 communes, Abeilhan et Puissalicon qui ont rejoint la communauté de communes Les Avant-Monts en 2017).



1.2. Diagnostic du territoire

1.2.1. Une dynamique démographique territoriale qui s'effiloche

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles compte une population de l'ordre de 79 856 habitants ; il demeure profondément rural : ainsi, pour une superficie de 1 912 km² représentant près de 30 % du territoire héraultais, c'est moins de 7 % de la population héraultaise qui vit sur cet espace.

Avec une densité de la population de 41,6 habitants/km² (INSEE 2019) et un maillage de communes fortement rurales et de quelques bourgs et villes de petite taille (Bédarieux, ville la plus peuplée du Pays, compte 5 974 habitants), la dynamique démographique du Pays se caractérise par une population jeune plus faible que la moyenne départementale et surtout par un vieillissement continu de la population.

Ce territoire a gagné, entre 1999 et 2009, près de 12 000 habitants alors que sur la période de 2009 à 2019, le territoire gagne moins de 5 000 habitants. Cette croissance territoriale est essentiellement due au solde migratoire, notamment avec l'arrivée de jeunes retraités. Celle-ci s'accompagne d'un mouvement de périurbanisation qui se traduit par une densification des abords de Béziers et un accroissement de la pression foncière. Les deux communautés de communes périphériques jouent d'ailleurs le rôle de locomotive.

Certaines communes sont concernées par un phénomène de décroissance dans la partie ouest du territoire. Depuis trois ans, la population stagne accentuant la disparité territoriale.

1.2.2. Une signature économique

Des monts forestiers à la plaine agricole se déploie une grande variété de terroirs dont la viticulture est actuellement le principal acteur. Dans cette apparente monoculture, un patrimoine fin et précieux compose discrètement le paysage : ce sont les arbres champêtres, les châtaigneraies oubliées, les oliveraies, les murets et les capitelles hérités de la polyculture méditerranéenne.

L'agriculture marque fortement de son empreinte la sphère économique. Son poids représente 12,2 % des emplois (contre 2,6 % à l'échelle nationale).

La filière viticole maintient ses orientations au niveau de la qualité des productions. Cette dynamique est notamment portée par la présence de filières reconnues de qualité (AOP – IGP – vignobles à fortes notoriétés) ; notons que 85 % de la production s'inscrit dans une AOP ou une IGP. Par ailleurs, des projets de diversification agricole se développent peu à peu : Plantes à parfum Aromatiques et Médicinales ainsi que de grandes cultures : blé dur, melon, etc... Cette dynamique n'empêche pas la présence d'un phénomène d'arrachage très marqué, facteur de mutation du paysage agricole et laissant parfois place à des friches agricoles ou à des surfaces en jachère.

Certains espaces agricoles sont colonisés par la forêt (fond de vallée, secteur Hérépian – Lamalou-les-Bains – Bédarieux). Cette situation contribue à la dynamique de fermeture de milieux et participe à la nette diminution de la SAU et de la vigne. Le nombre d'exploitations est en baisse ; elle s'explique en partie par la problématique de la transmission/reprise des exploitations, en particulier des exploitations agricoles.

En zone de montagne, l'espace non boisé est consacré en grande partie à l'élevage bovin, l'ovin et le caprin étant moins importants. Dans les vallées, les cerisiers ont cédé la place à la vigne dans les zones les plus planes et les châtaigniers sont peu à peu abandonnés. Le territoire souffre d'un déséquilibre entre viticulture et agriculture nourricière. En effet, la forêt reste l'exploitation dominante et la surface agricole utilisée est en baisse (62,9 % de superficie forestière). Cependant, les filières agricoles se restructurent et se recentrent notamment par le développement des circuits courts de commercialisation.

Fort de ce constat, le territoire a mis en œuvre un Projet Alimentaire Territorial qui regroupe tous les acteurs concernés pour relocaliser l'agriculture en développant une alimentation durable et de qualité, accessible à tous.

Par ailleurs, la valorisation de l'agriculture s'observe, notamment via le label « Vignobles et Découvertes ».

Le développement de l'œnotourisme permet de faire le lien entre activité agricole, valorisation du territoire et dynamisme économique. Ainsi, les exploitations viticoles s'ouvrent au public : visites de caveaux, découverte des pratiques viticoles, dégustations, itinéraires de découverte des vignobles, hébergement.

On observe une majorité d'entreprises dans le secteur du commerce, transport et hébergement-restauration. La construction est un autre secteur fort qui maintient la sphère productive sur le territoire.

Le territoire dispose d'une capacité d'accueil d'environ 12 000 lits touristiques marchands. L'intensité touristique est plus importante sur le territoire qu'en Occitanie de 64 %. Cela signifie que pour 100 habitants, le territoire dispose de 110 lits touristiques et peut donc multiplier sa population par 2,1 en pleine saison. La sphère présentielle prédomine et concentre 73,3 % des emplois (contre 65,8 % à l'échelle nationale, 68,3 % à l'échelle régionale et 71,9 % à l'échelle départementale).

Le territoire a conduit deux Opérations Collectives de Modernisation (OCM) permettant de soutenir des opérations de redynamisation commerciale et ainsi maintenir une activité artisanale, commerciale et de service de proximité. Cette action se termine en 2022.

1.2.3. Un contexte social qui se fragilise

Le territoire affiche des revenus homogènes (entre 18 000 € et 19 000 €) selon les communes mais ils demeurent relativement bas par rapport à la moyenne départementale de 20 330 € illustrant la situation de fragilité économique, voire de précarité de la population notamment sur le nord-ouest du Pays.

On comptabilise 2 222 allocataires du RSA en 2017. Le taux de pauvreté atteint 27,4 % pour la communauté du Minervois au Caroux, 28 % à Bédarieux tandis qu'à Magalas, c'est 13 %. La moyenne régionale est de 17 %. Ce pourcentage exprime le nombre de personnes qui gagnent moins de 60 % du revenu médian. Le territoire compte 7 744 emplois marchands en 2019 mais le territoire stagne depuis 10 ans en termes de création alors que la région connaît une hausse de 11 %.

On dénombre sur le territoire 55 371 logements en 2017 en augmentation de 13% en 10 ans dont 67 % de résidences principales, et 19 % de résidences secondaires. 13 % des logements sont vacants ; 8 % du parc de logements est « sans confort » et 41 % doté d'un « confort partiel ». 70,6 % des occupants de logement sont propriétaires. 68,1 % des logements sont économes dans la base DPE contre 72,7 % en Occitanie.

Le territoire bénéficie d'un dispositif PIG (Programme d'Intérêt Général) dans le cadre des politiques de l'ANAH qui permet de répondre à ces enjeux auprès d'un certain public, mais cela reste insuffisant. Il ressort donc un manque de logements disponibles de qualité et un parc locatif vieillissant. Bédarieux accueille le seul quartier prioritaire au titre de la politique de la ville du territoire.

Le niveau de formation de la population active est plus faible que la moyenne nationale : 10,5 % pour le niveau bac +5, il est seulement de 5,5 % sur le territoire.

1.2.4. Entre attractivité et désertification médicale

Le territoire est maillé d'une dizaine de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et des établissements de santé (3 hôpitaux locaux - SSR, UHR, HAD, soins palliatifs, consultation pluriprofessionnelle post AVC ou AIT - 1 polyclinique dotée d'un service d'urgences et de consultations de spécialistes, 1 centre expert européen de rééducation des grands brûlés et des Établissements thermaux et de rééducation).

Sur le territoire, on compte 76 médecins généralistes pour 79 856 habitants, soit une moyenne de 9,5 ce qui est légèrement plus élevé qu'à l'échelle nationale mais bien inférieur à la moyenne départementale. Ce constat est à pondérer car 40 % de médecins ont plus de 60 ans en 2017 (Profil Santé, CREAL-ORS, 2018). Les médecins partant à la retraite sont de plus en plus difficiles à remplacer. Par ailleurs, le territoire compte des disparités intra-territoriales très alarmantes. 2,2 % de la population est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2 % en région Occitanie.

Le territoire porte deux démarches :

- Le Contrat Local de Santé qui a pour principaux objectifs :
 - ✓ améliorer l'accès aux soins de premiers recours et aux soins urgents,
 - ✓ faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité,
 - ✓ développer des comportements et des environnements favorables à la santé.
- Le Conseil Local de Santé Mentale constitue le volet santé mentale du Contrat Local de Santé. Il a pour objectif :
 - ✓ d'articuler des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population autant en matière de prévention, promotion de la santé que de prise en charge somatique.

1.2.5. Des centralités renforcées

Le territoire affiche un maillage économique structuré autour de :

- de la polarisation des trois bassins d'emplois de dimension régionale : Béziers, Narbonne et Montpellier,
- de la présence d'un bassin d'emplois dont l'aire d'influence s'exprime sur un espace rural de proximité, Bédarieux,
- des micros-aires d'influence des deux stations thermales d'Avène-les-Bains Lamalou-les-Bains,
- des pôles de services intermédiaires : Saint-Chinian, Olonzac, Saint-Pons de Thomières, Capestang, Puisserguier, Magalas, Murviel-les-Béziers.

Cette approche de revitalisation rurale est renforcée par différentes politiques publiques qui s'attachent à conforter le rôle de pôle de services des bassins de vie, avec deux démarches :

- ✓ les communes Petites Villes de Demain : Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Chinian, Magalas, Bédarieux, Olonzac,
- ✓ les communes Bourgs-centres : Bédarieux, Olonzac, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Capestang. Les dossiers Bourgs-centres Occitanie des communes de Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Puisserguier et Cessenon-sur-Orb sont en voie de finalisation.



1.2.6. Un cadre de vie sous protection et des patrimoines d'exception

Les sites historiques, patrimoniaux et naturels, sont des lieux uniques et singuliers qui agissent comme des « points d'attraction » et sont des joyaux à préserver. Le territoire peut s'enorgueillir de posséder une grande richesse de lieux singuliers qui font ressortir les grandes entités paysagères.

Cet environnement et ce patrimoine de qualité constituent une ressource à préserver et à valoriser pour le territoire. De nombreux sites font l'objet de mesures d'inventaires, de gestion et de protection. On dénombre sur le territoire :

- ✓ 51 ZNIEFF de type 1 sur 145 km² soit 6 % du territoire,
- ✓ 15 ZNIEFF de type 2 sur 1200 km² soit 48 % du territoire, au total 84 communes sur 102 sont couvertes par une ZNIEFF,
- ✓ 30 communes couvertes par une ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux),
- ✓ 18 communes disposent d'un site classé et 16 communes d'un site inscrit,
- ✓ 45 communes concernées par une zone Natura 2000 soit 212 km²,
- ✓ 1 classement au patrimoine UNESCO,
- ✓ 93 monuments historiques dont 34 classés et 59 inscrits,
- ✓ 56 communes dans le périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,
- ✓ 2 villages classés « Plus beaux villages de France »,
- ✓ 42 communes dans le SCOT,
- ✓ 48 communes dans la zone de montagne.

Le territoire bénéficie de trois démarches territoriales à forte valeur ajoutée :

- l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » permet la reconnaissance d'un paysage classé et tout l'engagement d'un territoire et de ses acteurs dans une démarche de préservation, gestion et mise en valeur via la mise en œuvre d'un plan d'actions validé au niveau national,
- le label Pays d'art et d'histoire qui engage le territoire dans une politique d'animation et de valorisation du patrimoine bâti et naturel, ainsi que de l'architecture,
- le Pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » permet d'instaurer une dynamique territoriale sur les APN, reconnue par de nombreux acteurs et partenaires. Il est aujourd'hui avéré que les activités de pleine nature (APN) contribuent non seulement au développement économique d'un territoire (emplois non délocalisables) et à son attractivité mais aussi à la qualité de vie des habitants (bien être, santé).





1.2.7. Une mobilité à renforcer

Le territoire n'est pas égal face à la mobilité puisque les communautés de communes situées au nord sont marquées par une topographie importante. Desservies par aucune autoroute, les communes situées à proximité de Béziers bénéficient d'une meilleure accessibilité tandis que celles situées au nord connaissent plus de difficultés, ce qui ne favorise pas l'attractivité.

L'ensemble des infrastructures de transport se trouvent à 45 minutes maximum du point le plus éloigné du territoire. Trois axes routiers principaux (D909 Béziers - Bédarieux, D908 Bédarieux - Saint-Pons et D612 Saint-Pons - Béziers) entourent le Pays, une seule ligne SNCF à partir de Béziers qui dessert uniquement six gares dans le Pays : Bédarieux, Le Bousquet d'Orb, Lunas, Magalas, Joncels-les-Cabrils, Ceilhes et Rocozels. Il existe également deux gares non desservies : Faugères et Laurens. Des démarches pour la création de Pôles d'Échanges Multimodaux ferroviaires sont en cours sur les communes de Magalas (engagée) et de Bédarieux (en réflexion).

Les flux domicile-travail se font principalement en voiture (82,8 % pour le territoire contre 70,5 % à l'échelle nationale). Seul 2,1 % des déplacements domicile-travail se font en transport en commun contre 15,2 % à l'échelle nationale. Cette dépendance à la voiture individuelle fait du transport le secteur le plus énergivore représentant 45 % de la consommation d'énergie totale du territoire et 64 % des émissions de Gaz à Effet de Serre.

1.2.8. L'eau qui nécessite une gestion équilibrée

Sous l'effet du changement climatique, la ressource en eau se confronte à une problématique double : un phénomène de raréfaction et une détérioration en termes de qualité. Cela oblige à inventer un nouveau modèle fondé sur une plus grande sobriété nécessitant de répertorier mais aussi de réduire les besoins de tous les secteurs d'activité. Cette ressource en eau à préserver peut s'appuyer sur les outils syndicaux et communautaires avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

1.2.9. Un territoire engagé dans la transition énergétique

Le territoire consomme 19,1 MWh/an/habitant contre 21,2 en Occitanie :

- en 2019, le territoire produisait, en EnR l'équivalent de 39 % de sa consommation d'énergie,
- ces chiffres positifs cachent des disparités territoriales,
- le territoire produisait en 2019 un total de 593 GWh/an soit 7,5 GW/h par habitant (contre 5 GW/h par habitant en Occitanie),
- la facture énergétique est de 2 529 €/habitants en 2019, contre 2 489 €/habitant en Occitanie,
- les émissions de Gaz à Effet de Serre d'origine énergétique s'élèvent en 2019 à 284 kteqCO².

Des dispositifs menés sur le territoire contribuent à la réduction des consommations d'énergie d'environ 18 GWh/an et au développement de production d'énergie renouvelable :

- le Programme d'Intérêt Général et le Guichet Renov'Occitanie permettent de rénover plus de 200 logements par an correspondant à plus de 2,5 GWh/an, d'économie d'énergie et 300 tonnes Co²/an évitées,
- le territoire est Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte et engagé dans une démarche TEPOS « Territoire à Énergie Positive » avec pour objectif de tendre à l'équilibre énergétique à l'horizon 2050,
- le service de Conseil en Énergie Partagé accompagne 45 communes dans leur projet de travaux d'économie d'énergie lié au patrimoine communal,
- les communes sont accompagnées dans un programme d'expérimentation de l'extinction nocturne. En 2022, ce sont 45 communes qui éteignent l'éclairage public de nuit (contre 8 communes en 2020) et 42 communes sont en cours de réflexion,
- les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), les plans locaux d'urbanisme et les volets mobilité/environnement et développement durable des communautés de communes participent à cette gestion territoriale engagée.

1.3. Synthèse du diagnostic territorial

→ Atouts	→ Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • un cadre de vie de qualité, une mosaïque de paysages, une richesse géologique exceptionnelle et un environnement préservé (de nombreux sites font l'objet de mesures d'inventaires, de gestion et de protection), • une partie du territoire couverte par le PNR du Haut-Languedoc, • 62,9 % du territoire en superficie forestière et milieux semi-naturels, avec un taux de boisement à 64% (parmi les territoires les plus boisés de la Région), • un maillage correct des services de l'enfance et de la petite enfance, • des Maisons France Service dynamiques (10 sur le territoire), • des maisons de santé pluriprofessionnelles, • des démarches de revitalisation des centres bourgs (bourgs-centres Occitanie, Cœur de ville et Petites Villes de demain), • le fort attachement des habitants et des visiteurs aux marchés de plein-vent et marchés de producteurs, • une image viticole qualitative (AOP, Label), • une offre touristique de qualité (stations thermales, activités de pleine nature, sites remarquables, patrimoines naturel et culturel), • une capacité d'accueil d'environ 12 000 lits touristiques marchands, • un accès amélioré par l'A75 pour une partie du territoire, • une forte présence de l'emploi agricole, • des filières économiques bois et marbre de qualité, • une production d'énergies renouvelables par habitant deux fois supérieures à la moyenne départementale (forte capacité installée en hydraulique), • la présence d'un Guichet Renov'Occitanie, • une croissance de la production d'énergie solaire et éolien depuis 2014, accrue depuis 2017, • un territoire de projet porteur de démarches structurantes : contrat local de santé, Pays d'art et d'histoire, Projet Alimentaire Territorial, Opération Grand Site, Vignobles et Découvertes, TEPOS, Pôle de Pleine Nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • la dynamique démographique du Pays se caractérise par une population jeune plus faible que la moyenne départementale et surtout par un vieillissement continu de la population, • certaines communes sont concernées par un phénomène de décroissance, notamment dans la partie ouest du territoire, • depuis trois ans, la population stagne accentuant la disparité territoriale, • le maintien d'un taux de chômage en progression et une hausse de la précarité facteur de paupérisation des populations locales, • une réduction des services publics, gendarmerie, trésorerie, poste..., • l'offre en médecine générale reste faible et fragile pour une grande partie du territoire, • des praticiens âgés, proches de la retraite, • une situation sanitaire relativement défavorable concernant la santé de la population, • l'emploi est fortement dépendant des pôles urbains de proximité (Béziers notamment), • peu d'offres en immobilier d'entreprises, • des commerces de proximité et de première nécessité fragilisés, • des difficultés de mobilité pour les personnes fragiles (personnes âgées, à faibles revenus), • une forte dépendance à la voiture individuelle, • une distance travail-domicile supérieure à la moyenne nationale, • une intermodalité qui n'est pas adaptée aux besoins de la population et des visiteurs, • des aménagements cyclables peu développés (pistes cyclables, parkings vélos, emports sur CAR, etc.), • une facture énergétique plus élevée qu'à l'échelle nationale, pour une population dont les revenus sont plus faibles (précarité énergétique), • un déséquilibre entre viticulture et agriculture nourricière, • des agriculteurs vieillissants et en parallèle une problématique d'accès au foncier agricole, • entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 15,6 % sur le territoire, • la Surface Agricole Utile en constante diminution (-4% entre 2010 et 2020), • une dynamique de fermeture de milieux, • sur une partie du territoire, accélération de l'artificialisation pour répondre à la demande pour de l'habitat ou de l'activité, • une ressource en eau mise sous pression, • pas de démarche d'attractivité structurée sur le territoire.
→ Opportunités	→ Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • politique régionale pour accueillir 200 médecins fonctionnaires, • développement de la fibre, un projet numérique porté par le Département, • volonté affirmée des principaux financeurs (État, Europe, Région, Département) d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique, • un potentiel photovoltaïque intéressant grâce au potentiel d'ensoleillement de l'Hérault et aux dynamiques et politiques mondiales et nationales, • une crise énergétique entraînant l'intérêt pour des solutions nouvelles de mobilité, • des territoires ruraux qui connaissent un regain d'intérêt, • le consommateur s'interroge de plus en plus au quotidien sur la provenance des produits de consommation courante qu'il retrouve dans son cabas et le « consommer local » rencontre un véritable engouement. 	<ul style="list-style-type: none"> • une crise économique, • une crise énergétique, • des dérèglements climatiques, • une biodiversité menacée d'effondrement, • un essor des métropoles et grandes villes voisines, qui pourrait induire un renforcement du déséquilibre territorial existant en matière d'emploi, • un risque de désengagement de l'État pour le maintien du transport ferroviaire et des services publics, • le développement de comportement non bénéfique à la santé : sédentarité, junk food, écran..., • les volumes et la valeur des achats en ligne et en grandes surfaces continuent d'augmenter, • une démographie médicale en baisse à l'échelle nationale.



1.4 L'antériorité LEADER

Le programme LEADER en cours permet de mettre en exergue des points à mettre au crédit du GAL et d'autres sont en demi-teinte.

En termes de projets, l'innovation rurale portait sur la diversification agricole au service du maintien de l'activité et du paysage autour du développement des Plantes à parfum Aromatiques et Médicinales BIO. Cette démarche initiée est reconnue aujourd'hui et apporte une valeur ajoutée :

- un groupement d'agriculteurs s'est créé portant sur :
 - ✓ 50 exploitations agricoles se diversifiant en PPAM dont 10 exploitations créées sur les PPAM,
 - ✓ 50 ha replantés sur 15 communes.

Il est structuré autour d'une distillation in situ et les productions sont commercialisées dans la démarche de commerce équitable. Le groupement d'agriculteurs a participé également à la création d'une association interprofessionnelle régionale rassemblant l'amont et l'aval de la filière.

En termes de pilotage, le travail technique est de qualité : apport d'ingénierie permettant de concrétiser les projets de manière plus ambitieuse, amélioration des compétences des maîtres d'ouvrage, renforcement du caractère innovant, mise en œuvre de projets fédérateurs et structurants sur le territoire, perception du programme et du GAL comme un lieu d'échange et d'apprentissage.

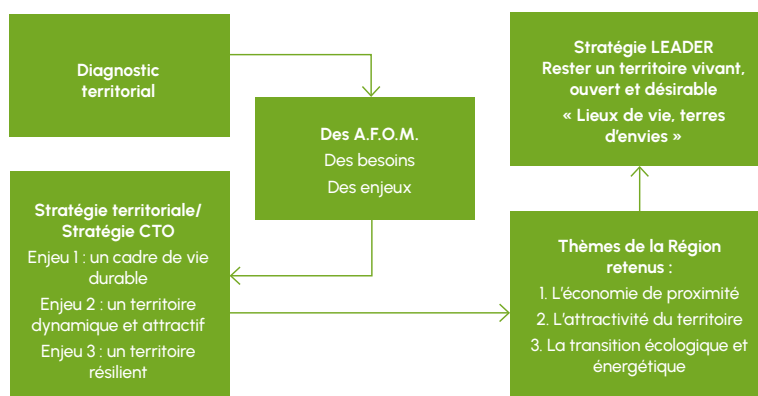
En termes de gouvernance, une évaluation à mi-parcours a permis de modifier les méthodes d'intervention pour donner une large place au comité technique et aux partenaires. Le comité de programmation est riche, actif et dynamique ; sa décision s'appuie sur un dossier par projet et une présentation systématique des projets par le porteur de projets.

En termes de gestion, la consommation des crédits est effective :

- au 20 octobre 2022, elle est de 88,88 % de dossiers programmés ce qui représente 2 673 269,88 € soit 94 dossiers,
- elle est de 54,67 % de dossiers payés ce qui représente 1 461 531,47 € soit 55 dossiers,
- 14 dossiers sont à programmer, ce qui fera au total 108 dossiers,
- l'enveloppe sera utilisée en totalité.

Le GAL a des points à améliorer notamment en termes de communication et de formation des membres du Comité de programmation.

1.5 De la stratégie territoriale à la stratégie du GAL





Par un travail d'animation territoriale combiné à la réalisation d'études et de schémas territoriaux, de concertation territoriale, le projet de territoire « Vers un territoire rural, attractif, dynamique et inclusif » a été élaboré en 2021 suite au diagnostic territorial et à l'analyse des AFOM. Il repose sur une approche croisée entre Cohésion sociale, Développement économique, Innovation rurale, Cadre de vie durable et Attractivité territoriale.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a signé un Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État sur la base de cette même stratégie en décembre 2021.

Un Contrat Territorial Occitanie entre le Pays et la Région est en cours de renouvellement.

Par ailleurs, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a déposé une candidature à l'ATI/ FEDER le 16 septembre 2022.

La candidature LEADER a été conçue en complémentarité avec le CTO et l'ATI/FEDER, les thématiques proposées par la Région et retenues par le territoire sont l'économie de proximité, l'attractivité du territoire et la transition écologique et énergétique.

Les besoins identifiés du territoire portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friche, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

Pour impulser des mécaniques de développement au regard de ces caractéristiques, le projet Leader « Lieux de vie, Terres d'envies » propose de décliner trois enjeux :

- **Accompagner l'adaptation aux changements,**
- **Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable,**
- **Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.**



Besoins	Enjeux	Objectifs de la stratégie Leader
<p>Atténuation et adaptation aux dérèglements climatiques des activités et population du territoire.</p> <p>Préservation de la biodiversité</p> <p>Amélioration des conditions de mobilité sur le territoire et en direction des agglomérations proches</p> <p>Amélioration de la prise en charge des soins de Premier recours et de l'accès aux spécialistes.</p> <p>Renforcement et diversification de l'offre de prévention.</p>	<p>Un territoire qui a identifié ses vulnérabilités et ses dépendances afin de développer des solutions adaptées.</p> <p>Un territoire qui a réduit sa consommation d'énergie territoriale et développé les énergies renouvelables.</p> <p>Une offre de mobilité adapté aux besoins de la population, des visiteurs et en accord avec les objectifs d'atténuation du dérèglement climatique.</p> <p>Les ressources naturelles et la biodiversité ont été préservées.</p> <p>Le bien-être de la population a été préservé voire amélioré.</p>	<p>Accompagner l'adaptation aux changements</p> <p>Développer et partager la connaissance pour développer la capacité à agir face aux dérèglements climatiques</p> <p>Accompagner les démarches contribuant à la préservation des ressources du territoire</p> <p>Diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements du territoire</p> <p>Agir sur les comportements bénéfiques à la santé</p>
<p>Diminution des surfaces en friches</p> <p>Adaptions des exploitations agricoles et de leurs productions face au vieillissement des exploitants, aux dérèglements climatiques et l'évolution des attentes des clientèles</p> <p>Une production alimentaire locale plus importante pour faire face aux crises à venir</p> <p>Maintien du tissu économique et commercial</p>	<p>Les exploitations agricoles ont surmonté les difficultés</p> <p>Les espaces agricoles et paysagers ont été préservés.</p> <p>Une agriculture nourricière qui s'est développée et diversifiée</p> <p>Un système alimentaire plus efficient</p> <p>L'activité économique de proximité s'est maintenue voir développée</p>	<p>Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable</p> <p>Soutenir la transition agricole</p> <p>Sensibiliser et contribuer aux circuits alimentaires de proximité</p> <p>Soutenir les commerces de proximité et les lieux de vente et commercialisation alimentaire</p>
<p>Préservation et amélioration du cadre de vie : patrimoine, loisirs et paysages</p> <p>Une image positive et valorisante du territoire à promouvoir pour donner l'envie d'y venir, de le découvrir, de s'y installer.</p>	<p>La population du territoire s'est stabilisée voir augmente et s'est rajeunie</p> <p>Le cadre de vie est qualitatif et attractif.</p> <p>Le sentiment d'appartenance à ce territoire s'est renforcé auprès de ceux qui y vivent et y travaillent.</p>	<p>Contribuer à l'amélioration et la promotion du cadre de vie</p> <p>Valoriser les patrimoines dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire</p> <p>Adapter l'offre d'activités de pleine nature aux besoins de toutes les clientèles</p> <p>Communiquer et informer sur notre offre territoriale</p>

La stratégie du GAL

Rester un territoire vivant, ouvert et désirable.

Les territoires ruraux connaissent un regain d'intérêt mais cette tendance reste à nuancer sur notre territoire qui, après un accroissement démographique principalement dû à un solde migratoire positif, voit sa population stagner ces dernières années. Cette population est aussi vieillissante. Enfin notre territoire est sujet à de nombreuses migrations pendulaires domicile-travail qui font que nombreux sont les actifs résidents qui travaillent en dehors (bassins de Narbonne et surtout Béziers...).

Or, cette question démographique est essentielle car une partie importante des richesses locales proviennent de l'économie résidentielle (richesses et emplois produits localement pour le quotidien des habitants). Dans ce contexte, le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants sont des enjeux majeurs pour notre territoire et cette réflexion doit être aujourd'hui au cœur de nos politiques de développement territorial. Mais cette question de l'attractivité du territoire impose une approche transversale et partagée puisque plusieurs facteurs entrent en jeu.

Un territoire attractif est aussi un territoire où il fait bon vivre, que l'on aime habiter, à la fois une terre d'accueil et un lieu d'ancrage. Plus concrètement c'est un territoire qui permet de se loger aisément, de se maintenir en bonne santé, de bénéficier d'un cadre de vie agréable (climat, patrimoine, paysages, culture...) et l'accès à une offre de services, de mobilité, d'emplois et de loisirs.

L'attractivité du territoire dépend donc essentiellement de sa capacité à développer son économie, ses emplois, ses loisirs, ses services, notamment en matière de santé pour faire face au vieillissement de la population tout en préservant la qualité reconnue de notre cadre de vie... L'attractivité d'un territoire se décline en fonction des besoins spécifiques des usagers. En direction des investisseurs et des professionnels, il s'agit d'offrir les conditions d'implantation de leurs activités afin de les attirer et de les pérenniser sur le territoire, ce qui implique d'une part de répondre à leurs besoins (les conditions d'activités et de réceptivité : ressources, marché, foncier, main d'œuvre, infrastructure de transport, télécommunication...) et d'autre part d'offrir un cadre de vie adapté et de qualité (les conditions d'habitabilité et d'aménités : logement, services, équipements de loisirs, espaces naturels, santé...).

L'accès à un logement adapté et de qualité est essentiel dans une politique d'attractivité mais cet enjeu est traité dans le cadre de la politique habitat avec entre autres, le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) ; il ne sera donc pas abordé dans notre projet présenté ci-dessous.

Notre projet : « Lieux de vie, terres d'envies »

Il n'existe pas sur le territoire du Haut Languedoc et Vignobles de démarche structurée dédiée à la prospection, l'accompagnement et l'accueil de nouveaux arrivants, d'entreprises ou de professionnels. Il est donc pour nous fondamental de mettre en œuvre un plan d'actions ciblées pour anticiper et accompagner cette transition démographique : permettre la découverte du territoire, accompagner l'installation des nouveaux arrivants et leurs familles (logement, scolarité, démarches administratives, emploi du conjoint), renforcer la convivialité (accueil des habitants, insertion dans la vie culturelle et associative), aider à la maturation de projets professionnels etc.

L'objectif de notre projet est donc de créer ou renforcer les conditions favorisant l'ancrage de la population actuelle tout en suscitant l'installation de nouvelles populations, acteurs économiques (investisseurs...) et/ou professionnels (par exemple dans le domaine médico-social), bien au-delà du marketing territorial, même si le territoire doit savoir communiquer, se mettre en récit, autour de son projet et drainer une image « positive ».

Notre projet vise donc à consolider l'attrait du territoire en renforçant les services et BESOINS PRIORITAIRES, essentiels aux habitants en termes d'alimentation, santé, bien-être et loisirs avec pour objectif de fixer les populations et en attirer de nouvelles, que nous accompagnerons dans leur installation et leur nouvelle vie.

Mais, faire de la place et savoir accueillir « l'autre » ne se décrète pas. Cela s'organise, cela se cultive. Comment rendre le territoire vivant, ouvert et désirable à la fois pour les populations résidentes et pour celles qui aimeraient venir s'y installer ? Pour qu'un « pays » soit attractif et habité, il faut qu'il soit habitable !

La TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET TERRITORIALE est aussi au cœur de notre démarche. Notre projet doit accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux dérèglements climatiques, tout en contribuant ainsi à améliorer le bien-vivre des populations résidentes et en attirer de nouvelles dans un souci concret de sobriété « heureuse ».

Cette prise en compte est essentielle et s'accompagne également de la préservation des espaces naturels et paysagers. Les politiques environnementales locales impactent la qualité du territoire et par là même son attractivité. La nature apparaît plus que jamais comme déterminante pour le devenir des territoires, en particulier ruraux tant dans leur vie que pour leur activité productive ; les ruralités disposent d'aménités environnementales spécifiques (biodiversité, paysages...) qui constituent autant de richesses à valoriser, à partager...

Car accueillir c'est en effet partager...

Notre projet a en effet aussi pour ambition d'amener à vivre et construire le territoire tel un bien commun, à partager. Le concept de « biens communs » permet de considérer le bien collectif, qu'il s'agisse d'eau, d'air, du sol, de la biodiversité, à l'aune d'un impératif de partage. Ce concept interroge le lien entre modes de vie individuels et biens collectifs : qu'il soit matériel, naturel ou immatériel, le bien est commun si son usage est partagé, régi par un principe d'équilibre et d'équité. Ce partage des ressources prend tout son sens à l'échelle d'un territoire, sur un espace géographiquement ancré et historiquement cohérent.



Le fondement du bien commun territorial réside dans L'APPROPRIATION PARTAGÉE DE CE TERRITOIRE qui permet aux acteurs de se retrouver et d'élaborer une vision commune pour leur territoire. C'est le fil rouge opérationnel de notre projet avec l'objectif de mobiliser les forces vives et multisectorielles à tous les niveaux de notre action.

Vouloir vivre le rural n'est pas simplement vouloir aspirer à un idéal de vie mais c'est aussi en comprendre et en accepter les codes, les organisations et les conditions de vie. A l'ère des ressources numériques, reproductibles, partageables, « disséminables », la notion de biens communs informationnels contraint à reposer de façon encore plus insistante la question des ressources et des modalités de partage de ces ressources. Dans une perspective de développement vertueux, le territoire local, lieu d'ancrage générateur de dynamiques et de projets, devient l'épicentre d'un écosystème susceptible de répondre aux enjeux modernes, un espace d'échanges où les acteurs publics et privés relèvent ensemble les défis contemporains, en interaction avec les autres territoires... Le développement repose alors sur le vivre et faire ensemble, sur la coopération plutôt que sur la concurrence, dans le respect de nos ressources, nos biens communs, pour le bénéfice du territoire, nos lieux de vies.

→ **Les principaux axes de réflexion visés :**

- Rester en vie ! Un territoire qui n'accueille pas est un territoire qui se délite,
- Préserver les écosystèmes naturels et les valoriser sans les dégrader,
- Maintenir la qualité de la vie, le tissu socioéconomique, renouveler les générations,
- Construire le « vivre ensemble », apaiser les conflits d'usage, assurer la mixité sociale.

→ **Une approche transversale et vertueuse reposant sur un triptyque :**

Cette approche liste les champs sur lesquels nous souhaitons agir pour conduire une stratégie de développement local en faveur de l'attractivité d'un territoire. Il se compose des trois piliers que sont les conditions d'activité, les conditions de réceptivité et les conditions d'aménités du territoire.

- Les conditions d'activité
Il s'agit des activités économiques du territoire. On y trouve tous les secteurs économiques, aussi bien l'agriculteur que les services, l'activité artisanale, commerciale ou culturelle.
- Les conditions de réceptivité
Il s'agit de la gestion et du partage de l'espace, qu'il s'agisse de l'espace habité, de l'espace réservé aux activités agricoles, artisanales, forestières... etc.
- Les conditions d'aménités
Il s'agit des conditions d'habitabilité du territoire à la fois naturelles (géomorphologiques et climatiques) et construites ou travaillées (les services aux publics, marchands et non marchands, la qualité des paysages, l'ambiance). Quel est le degré d'hospitalité du territoire ? Peut-on s'y ressourcer ? S'y cultiver ? S'y divertir ? Ce pilier est essentiel aux deux autres. Il rend le territoire habitable. Ou pas.

→ **Vers un écosystème territorial ouvert et relié :**

Cette approche permet de construire et de prioriser les actions en fonction de l'équilibre souhaitable, souhaité. De comprendre toute l'importance des liens qu'un territoire entretient ou doit entretenir avec les territoires voisins, urbains ou ruraux. Le plus essentiel reposant justement sur ces liens et ces passerelles entre ces trois piliers, entre les territoires. C'est dans ces interstices que se nouent les chaînes de valeur, les filières territoriales, l'environnemental, le culturel, le social et l'économique.

Pour mettre en œuvre notre projet « Lieux de vie, terres d'envies », trois objectifs stratégiques sont ciblés :

1. **Accompagner l'adaptation aux changements,**
2. **Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable,**
3. **Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.**



Le tableau met en exergue les interactions entre la stratégie du Contrat Territorial Occitanie/Territoire et la stratégie du GAL LEADER.

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/TERRITOIRE (enjeux et objectifs)			LEADER (objectifs stratégiques)
Enjeu 1 Un cadre de vie durable	Objectif 2 : faire société, créer du lien social	2.1 : déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse	Accompagner l'adaptation aux changements
	Objectif 3 : vivre en bonne santé	2.2 : renforcer la médiation sociale, culturelle avec les citoyens	Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie
Enjeu 2 Un territoire dynamique et attractif	Objectif 1 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants	1.1 : soutenir les filières économiques locales	Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie
		1.2 : construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales	
	Objectif 2 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable	2.1 : accompagner la transition du monde agricole	Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable
		2.2 : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale	
Objectif 3 : valoriser les patrimoines culturels et naturels	3.1 : connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines	Accompagner l'adaptation aux changements	
Objectif 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire	4.1 : favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés		Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie
	4.2 : consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs		
Enjeu 3 Un territoire résilient	Objectif 1 : développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques	1.1 : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques	Accompagner l'adaptation aux changements
	Objectif 2 : atténuer le changement climatique	2.2 : diversifier les solutions de mobilité et décarboner une partie des déplacements sur le territoire	

2. LE PLAN D' ACTIONS

2.1 Objectif stratégique 1 : accompagner l'adaptation aux changements

Notre territoire fait face à de nombreux facteurs qui impactent directement le cadre de vie des habitants :

- sécheresses, canicules, tempêtes, incendies... les effets du dérèglement climatique se font déjà sentir localement par la perturbation de grands équilibres naturels comme celui du climat qui induit des impacts potentiellement irréversibles et dangereux pour les territoires.
- la facture énergétique par habitant est plus élevée sur le territoire que la moyenne régionale et départementale. La fragilité sociale du territoire est donc également marquée par des enjeux liés à la précarité énergétique.
- la mobilité des personnes est difficile, les transports en commun sont peu structurés et parallèlement des services publics de proximité sont réduits et donc plus éloignés, moins accessibles. Les difficultés de mobilité ont un fort impact sur la vie sociale et favorise l'isolement des personnes.
- notre territoire doit aussi faire face à une situation très critique de pénurie de médecins et de professionnels paramédicaux, compromettant dangereusement la qualité et la continuité des soins primaires, couplée à un vieillissement de la population du territoire. Ces difficultés seront immanquablement accentuées par le dérèglement climatique et son impact sur la santé des habitants. Or, notre territoire souffre d'un manque d'attractivité médicale avéré.

En renforçant ses capacités d'adaptation, notre projet doit permettre au territoire de mieux absorber les chocs, en particulier les moins prévisibles.

La transition territoriale doit donc être au cœur de la démarche et doit être pensée avant tout pour améliorer le bien-vivre des populations résidentes et pour en attirer de nouvelles dans un souci concret de sobriété « heureuse ».

Mais la qualité de vie sur le territoire passe aussi par le bien-être, en lien avec la santé, or le territoire bénéficie d'atouts sur lesquels il est possible de s'appuyer : la présence de structures d'exercice coordonné, une forte mobilisation des professionnels de santé, un cadre de vie favorable à la pratique sportive en particulier grâce à l'accès à de nombreuses activités de pleine nature. Le niveau de santé et bien-être des populations constitue un facteur de la résilience du territoire, de sa capacité de réaction et d'adaptation aux crises. Ce bien-être doit être assuré, préservé. Cela implique de travailler à la réduction des comportements nocifs. Il s'agit aussi d'adapter l'offre de soins aux besoins des populations, en répondant à la problématique de désertification médicale et à celle de la transition post carbone, qui impactera aussi les déplacements, en particulier des plus vulnérables.

Ces constats amènent à retenir les enjeux suivants :

- des acteurs du territoire en capacité de pouvoir mobiliser et préserver les ressources locales pour appréhender la situation et les moyens d'agir,
- un territoire qui a identifié ses vulnérabilités et ses dépendances afin de développer des solutions adaptées,
- un territoire qui a réduit sa consommation d'énergie territoriale et développé les énergies renouvelables,
- des solutions de mobilités diversifiées et en partie décarbonées ont été développées,
- les ressources naturelles ont été préservées,
- le bien-être de la population a été préservé voire amélioré.

Afin de répondre à ces enjeux, l'objectif stratégique est d'accompagner l'adaptation aux changements au travers des objectifs opérationnels suivants :

- développer la capacité à agir face aux dérèglements climatiques,
- contribuer à la préservation des ressources du territoire,
- diversifier les solutions de mobilité écologique et solidaire,
- agir sur les comportements bénéfiques à la santé.

Cet objectif stratégique sera travaillé dans le cadre d'une approche transversale, multisectorielle et vers des cibles prioritaires, toujours dans la perspective d'une préservation et une gestion collective de nos ressources et biens communs.

2.1.1 Développer la capacité à agir face aux dérèglements climatiques

La transformation d'un comportement est un chemin long et progressif. Elle passe par un ensemble d'étapes au cours desquelles l'individu modifie ses perceptions et ses attitudes. Cela commence par la prise de conscience du bénéfice à changer ou de l'inconvénient à ne pas changer, le fait de se sentir concerné, de se sentir capable d'agir ou penser que c'est le bon moment. Susciter ce changement est donc essentiel dans l'adaptation territoriale. Pour cela, il faut mettre en place les conditions qui vont permettre à la population et aux acteurs d'appréhender la situation et leur donner ensuite les moyens d'agir. Une connaissance fine du territoire, couplée à une meilleure compréhension des aléas et de leurs évolutions dans le temps, permettent d'identifier les vulnérabilités et les dépendances pour ensuite développer des solutions adaptées. Cette connaissance doit être compréhensible par tous, partagée et diffusée au plus grand nombre. Notre projet propose de cibler cinq publics : les acteurs du tourisme, les acteurs de la santé, les entreprises, les agriculteurs et les habitants.

Il s'agira alors de :

- mieux comprendre les impacts des changements à venir sur le territoire,
- accompagner aux changements de comportements et de pratiques.

2.1.2 Contribuer à la préservation des ressources du territoire

La présente stratégie propose de cibler nos efforts sur trois ressources majeures pour le territoire.

La gestion de l'énergie est assurément un enjeu fort pour tous. Dans le cadre de la stratégie TEPOS « Territoire à Énergie Positive » du Pays, les acteurs du territoire sont accompagnés dans l'émergence des projets permettant de réduire la consommation d'énergie territoriale et de développer les énergies renouvelables, tout en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers locaux. La production d'énergie renouvelable couvre actuellement 39% des besoins énergétiques du territoire. Le mix énergétique est varié mais le solaire reste relativement peu développé face au potentiel lié à l'ensoleillement du territoire. De plus, la sobriété énergétique est un axe primordial pour l'atteinte des objectifs TEPOS et contribuer à la lutte contre la précarité énergétique des populations les plus fragiles.

La gestion de la ressource en eau, dans le contexte de dérèglement climatique, sur notre territoire au climat méditerranéen est aussi un enjeu important qu'il convient d'anticiper. En effet, sur notre territoire, la ressource en eau est mise sous pression. Les études et données de 2017 donnent un déficit net d'étiage d'environ 85 000 m³ sur l'Orb, 46 000 m³ sur la Mare, 323 000 m³ sur le Jaur et 479 000 m³ sur le Vernazobres (sources du SAGE Orb-Libron). Ce problème qui concerne un grand nombre de nos communes et intercommunalités, va perdurer avec un amenuisement certain de la ressource à certaines périodes de l'année, ressource menacée par les usages actuels non durables et par le changement climatique déjà à l'œuvre.

Enfin, une grande partie de notre attractivité est conditionnée par nos paysages, qui constituent une ressource pour notre territoire. Nous avons la chance de bénéficier de nombreux sites à forte valeur patrimoniale (paysagère, naturelle et culturelle), un cadre exceptionnel encore relativement préservé. Certains sites majeurs tels que le site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » engagé dans une Opération Grand Site (OGS), le massif du Caroux et les gorges d'Héric, le Grand Site Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, présentent un réel intérêt et font l'objet de mesures de protection et/ou de gestion.

De plus, les pratiques d'activités de pleine nature (APN) gèrent un engouement avéré, qui amènent chaque année un nombre de plus en plus élevé de pratiquants dans le milieu naturel mais ils n'ont pas toujours conscience de leurs impacts, avec parfois des conséquences négatives pour les milieux. Pourtant, la proximité avec la nature confère aux APN une responsabilité quant au respect de ces espaces privilégiés. Dans ce contexte, la transformation de nos pratiques sportives et l'évolution des comportements des pratiquants sont indispensables. Certains sites de pratique du territoire font aussi face à des activités qui les impactent et imposent l'identification et la régulation de ces activités, l'identification de seuils et la gestion des flux de fréquentation.

Il s'agira donc de garantir une certaine permanence, une pérennité de ces espaces naturels, agricoles et paysagers, vecteurs d'attractivité, tout en renforçant la connaissance et, en corollaire, la sauvegarde de ces espaces. Les habitants et les acteurs du territoire ont un rôle déterminant dans la préservation de ces richesses.

En complémentarité des actions menées dans le cadre des différentes stratégies locales, il s'agira de :

- animer le service de Conseil en Énergie Partagé,
- développer l'énergie photovoltaïque,
- réduire la pollution lumineuse,
- gérer durablement la ressource en eau,
- gérer durablement les espaces naturels, agricoles, les sites à enjeux environnementaux et touristiques.



2.1.3. Diversifier les solutions de mobilité écologique et solidaire

Le transport est identifié comme le secteur le plus énergivore et le premier émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES). La trajectoire de transition énergétique du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été définie par les élus du syndicat mixte et la réduction des consommations d'énergie issues du transport est ressortie comme la priorité pour l'atteinte de l'objectif TEPOS. En effet, face au constat de la fragilité du territoire, les élus ont la volonté d'apporter des solutions diversifiées et plus durables aux besoins de mobilité. Les habitants sont très fortement dépendant de la voiture individuelle et de « l'autosolisme ». Les actions menées à l'échelle du territoire doivent permettre de contribuer à cet objectif commun qui participe à la lutte contre le dérèglement climatique. Il s'agit à la fois d'un levier important de réduction des émissions de GES et d'une mesure forte pour garantir la résilience du territoire (en cas de crise pétrolière par exemple).

Dans le cadre des politiques de contractualisation et des réflexions engagées, les élus et les acteurs du territoire ont exprimé la nécessité de renforcer et mutualiser les actions en faveur d'une mobilité répondant aux enjeux sociaux, économiques et énergétiques du territoire. Le Pays a été désigné comme référent local sur la thématique de la mobilité pour accompagner ce renforcement et cette mutualisation des actions en faveur de l'écomobilité sur le périmètre partagé du bassin de mobilité.

Pour mener ce travail le GAL pourra intervenir afin de :

- identifier les besoins et le potentiel d'offres de mobilité et de démobilité,
- soutenir les équipements permettant de décarboner les déplacements.

2.1.4. Agir sur les comportements bénéfiques à la santé

Aujourd'hui, la santé des français est dégradée du fait du manque de lien social ou encore de comportements nocifs. Le changement climatique risque d'aggraver cette situation, particulièrement pour les plus fragiles, par la recrudescence de canicules ou encore le développement de maladies.

Les « déterminants de santé » sont fortement ancrés dans les territoires : ils concernent la qualité de l'air, de l'eau, des relations sociales, la nourriture ou encore les possibilités d'exercer une activité physique et d'être au contact de la nature. L'objectif est donc d'agir durablement sur les comportements en soutenant des actions d'animation, de formation et de sensibilisation pour accompagner vers des comportements bénéfiques à la santé.

Plus spécifiquement, une attention particulière sera portée à la lutte contre la sédentarité. En effet, le profil santé réalisé par le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Observatoire Régional de la Santé - ORS CREA) dans le cadre de la reconduction du Contrat Local de la Santé a mis en avant la prévalence sur le territoire des décès par maladies cardio-vasculaires ainsi qu'une part importante de patients diabétiques dans la population. Il y a eu par ailleurs sur les 5 dernières années, une augmentation des admissions relatives aux affections de longue durée pour ces pathologies. La sédentarité étant un facteur de risque, la mise en place d'actions en faveur des activités physiques est un levier pour prévenir ces maladies en prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Pour avoir un impact réel, tant sur la santé que sur les habitudes, la régularité des pratiques est essentielle : la pratique régulière des activités sportives et de pleine nature est une réponse adaptée, tout en étant par ailleurs un vecteur essentiel de lien social (une pratique hebdomadaire, sur plusieurs mois, avec des possibilités locales de poursuite de l'activité). Les APN développent en effet les capacités motrices, tout en intégrant certaines valeurs comme le respect de la nature, la nécessité d'aider son camarade, la gestion de sa propre sécurité et celle d'autrui. Ils sont bénéfiques pour la santé physique et mentale.

Outre les actions concourant globalement à l'adoption de comportements bénéfiques à la santé, en réponse aux objectifs du contrat local de santé, du conseil local en santé mentale, du plan alimentaire territorial et du pôle de pleine nature, trois publics cibles ont été retenus pour lesquels le GAL pourra accompagner les actions suivantes :

- les patients atteints de maladies chroniques : il s'agira alors d'améliorer la prise en charge globale des patients en intégrant une pratique régulière d'activité de pleine nature (APN) aux parcours de soins de patients atteints de maladie chronique,
- le public jeune : il s'agira alors de développer des programmes de séances d'activités de pleine nature couplées à des séances autour de la nutrition. Une priorité pourrait être envisagée sur le dispositif « Savoir rouler à vélo ». En effet, non seulement les enfants pratiquent une activité et donc améliorent leur santé y compris leur santé mentale mais ils sont aussi sensibilisés aux enjeux de la mobilité douce,
- les publics isolés et/ou vulnérables : il s'agira de développer des solutions innovantes pour aller au-devant de ces publics vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap).

Concernant l'état de santé de la population sur le champ de la santé mentale, le profil santé réalisé en 2018 par l'ORS CREAL indique que :

- en moyenne, 192 habitants sont admis chaque année en « affection de longue durée » (ADL) pour une affection psychiatrique. Le taux d'incidence des ALD pour affection psychiatrique sur le territoire est supérieur à celui constaté au niveau national,
- plus de 8 900 habitants ont eu au moins 3 délivrances de psychotropes en 2016, ce qui est similaire à la situation départementale et régionale,
- la mortalité par suicide est plus élevée qu'au niveau départemental, régional et national et cet indicateur est resté stable en 5 ans, alors qu'il a diminué au niveau régional et national.

Concernant les soins en psychiatrie, les médecins font remonter à la fois le manque de réponse adaptée à l'urgence psychiatrique, le besoin de suivis psychologiques et de soins psychiatriques, ainsi que le besoin de coordination avec les psychiatres dans les prises en charge des jeunes. Pour les personnes âgées, les médecins indiquent également des problèmes de démence, ainsi que des dépressions chez les personnes résidant en EHPAD. Ils soulignent également un renoncement aux soins, du fait de l'isolement des personnes, et un manque d'identification de ces personnes très vulnérables.

C'est pourquoi les acteurs du territoire ont souhaité compléter le dispositif de Contrat Local de Santé par un Contrat Local en Santé Mentale (CLSM). Le CLSM a pour objectif d'articuler des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population autant en matière de prévention, promotion de la santé que de prise en charge somatique. Il est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, la psychiatrie, le médico-social, les usagers et les aidants d'un territoire. Permettant une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec les besoins du territoire.

Le GAL pourra accompagner l'animation et le déploiement des outils conçus dans le cadre du CLSM comme l'organisation de journées de rencontres interprofessionnelles, la constitution d'annuaire, l'organisation de formation Premiers Secours en Santé Mentale ou encore l'organisation d'événements dans le cadre des semaines internationale en santé mentale.

2.2 Objectif stratégique n° 2 : soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable

Un territoire peut trouver des solutions aux crises qu'il subit en mobilisant ses ressources propres, qu'elles soient naturelles, agricoles, économiques... ou humaines avec les acteurs locaux et habitants comme force vive du Pays. C'est la direction que souhaite prendre notre territoire face aux crises économiques, climatiques, environnementales.

La reconquête de notre souveraineté alimentaire est plus que jamais une nécessité.

L'une des priorités est de préserver l'économie agricole, socle majeur de l'attractivité en termes de paysages, cadre de vie, capitale nourricier, emploi... une stratégie d'accompagnement partagée et multisectorielle est essentielle. Les citoyens aspirent à consommer local, durable mais l'agriculture, est encore très viticole, donc notre projet doit contribuer à la reterritorialisation de l'alimentation, avec des pratiques respectueuses des équilibres environnementaux.

Mais pour répondre aux attentes des consommateurs et être vecteur d'attractivité, il faut aussi renforcer et accompagner les autres maillons du système alimentaire, en particulier les circuits de proximité. Or, dans ce contexte de crises (énergie, climat, santé...), où les mobilités sont parfois compliquées sur ce vaste territoire rural, l'accès aux services et commerces alimentaires de proximité n'est pas toujours aisé et reste un enjeu majeur ; ces entreprises représentent la très large majorité, voire parfois l'exclusivité, du tissu économique local, avec un problème de vieillissement des gérants. Lieu de rencontres et d'échanges, ces commerces ont également une dimension sociale, de partage ; ils sont un des leviers de la vitalité locale.



Ce constat amène à cibler les enjeux suivants :

- des espaces agricoles et paysagers à préserver,
- un vieillissement naturel de la population avec un risque de désertification à contrer,
- une activité économique de proximité fragile, à maintenir et développer,
- des pratiques de consommation locale et alimentaire à faire évoluer et à renforcer,
- un cadre de vie dynamique, qualitatif et attractif à préserver.

Afin de répondre à ces enjeux, l'objectif stratégique est d'accompagner l'adaptation aux changements au travers des objectifs opérationnels suivants :

- soutenir la transition agricole,
- sensibiliser et contribuer aux circuits alimentaires de proximité,
- soutenir les commerces de proximité et les lieux de vente alimentaire.

2.2.1. Soutenir la transition agricole

Le territoire constitue l'un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. La Surface Agricole Utile représente 44 798 ha au total, soit 23,3% du territoire mais elle est en constante diminution (-4% entre 2010 et 2020). En 2019, 1 909 exploitations agricoles ont été recensées sur le Pays ; elles représentent 26% des exploitations du département de l'Hérault. De même, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 15,6% sur le territoire.

Or, l'agriculture exerce un rôle important non seulement sur le plan économique, pour la production de biens alimentaires et non alimentaires, la création d'emplois localisés mais plus largement, pour l'entretien de l'espace, la gestion de ressources naturelles, le maintien d'un patrimoine rural important et la biodiversité. Ce cadre privilégié, aux paysages de qualité, diversifiés et préservés, est un atout essentiel pour l'attractivité du territoire. Mais les menaces qui pèsent sur l'agriculture sont nombreuses (changements climatiques, artificialisation des terres, dégradation des sols, effondrement de la biodiversité, instabilité économique, évolution de la réglementation, difficulté de transmission des exploitations...).

Dans ce contexte, la relocalisation de l'alimentation et la diversification agricole pour tendre vers une plus grande autonomie alimentaire sont des enjeux plébiscités par les citoyens qui aspirent à consommer local et durable, sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles. L'un des freins pour y parvenir est le déficit quantitatif d'offre en produits agricoles nourriciers et une insuffisance dans la diversité des produits disponibles. Les surfaces dédiées à l'agriculture sont marquées par une domination très nette des vignobles, héritage de l'histoire viticole du Languedoc, et beaucoup de parcelles sont aujourd'hui en friche.

Pour préserver cette agriculture en danger, il convient d'agir rapidement. Au côté des acteurs du monde agricole, les collectivités territoriales sont des acteurs clés qu'il convient de mobiliser activement autour de ces enjeux stratégiques. Par ailleurs, la population agricole est vieillissante ; le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs sont nécessaires. Mais installer un agriculteur passe avant tout par l'identification d'un lieu prêt à l'accueillir et l'activation d'une dynamique de réseau pour accompagner territorialement cette installation jusqu'à la commercialisation des produits. Chaque projet redonne vie aux territoires ruraux et participe fortement à recréer du lien social. Le partage de ces enjeux agricoles et alimentaires avec l'ensemble de la population locale est un des facteurs clés pour accompagner et favoriser l'émergence de relais et initiatives permettant le maintien de cette agriculture.

La mise en œuvre du projet proposé sur le territoire repose sur deux grands principes qui, articulés ensemble, permettent le déploiement d'une action volontaire, multisectorielle et innovante pour le territoire :

- de par leurs fonctions transversales sur le territoire, ces espaces agricoles et l'accès à la terre sont des biens communs, à préserver et qui nécessite donc la mobilisation de tous. Il s'agit donc d'aborder cette problématique de manière collégiale, en mobilisant des acteurs multisectoriels ayant un impact direct et/ou indirect sur la gestion de ces espaces agricoles et des différents dispositifs de commercialisation. Il s'agit aussi de mobiliser les citoyens, qui possèdent souvent également des terres non exploitées sur lesquelles une activité pourrait être déployée, autour de ce projet et ainsi contribuer aux enjeux agricoles, alimentaires et climatiques,
- l'autre principe étant de travailler par « espaces pilotes » sur des micro-territoires (à l'échelle d'une commune ou d'un regroupement de communes). Des premiers travaux ont permis d'identifier les communes bénéficiant de foncier agricole potentiellement mobilisable sur le territoire et intéressées pour s'inscrire dans une démarche. L'objectif est de poursuivre l'action sur un certain nombre de zones en mobilisant les acteurs mais également les dispositifs existants sur toutes les étapes de la démarche tel une boîte à outils (en lien avec le monde agricole ou dans d'autres domaines comme les risques d'incendies, l'aménagement, l'urbanisme...) et à adapter en fonction de chaque situation locale, afin de réinvestir des terres agricoles et permettre l'installation d'agriculteurs, prioritairement vers une agriculture nourricière.

L'objectif du GAL sera d'accompagner cette transition agricole et cette démarche avec une vision transversale du développement agricole, au-delà de la simple compétence spécifique et à l'échelle du territoire.

Sur le territoire identifié, « les espaces pilotes », chaque étape sera ainsi accompagnée, en lien avec d'autres acteurs et dynamiques locales :

- l'identification et la mobilisation du foncier,
- l'analyse des potentialités des sols (accès, irrigation potentielle, typologie pédologique),
- l'analyse des marchés, point de vente, dynamique collective de commercialisation,
- l'analyse des facteurs climatiques : eau, climat...,
- le partage des enjeux sur la gestion des espaces (paysages, incendies, pastoralisme, urbanisme...),
- l'appui juridique au portage de projet,
- la recherche de porteur de projet avec le développement en parallèle d'actions permettant les échanges entre l'offre et la demande,
- l'analyse du cadre de vie,
- l'accompagnement des agriculteurs / type de gestion choisie (bâti agricole, achats de terres ou location ou foncière agricole ou espaces tests...),
- l'appui à la valorisation des productions (commercialisation, communication, mobilisation citoyenne, actions d'accompagnement).

Ce travail pourra aussi bénéficier du déploiement de dispositifs complémentaires d'accompagnement : « espaces tests agricoles », maintien d'une activité agropastorale, création et développement de jardins partagés destinés à une agriculture vivrière...

Le maintien de cette économie agricole passe aussi par le déploiement de filières à forte valeur ajoutée et respectueuses de la biodiversité, telles les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM Bio) dont la structuration territoriale permet d'accompagner les projets au plus près et de fournir un véritable cadre pour les porteurs. Ces filières sont essentielles en termes de diversification peu consommatrices d'eau et d'intrant ; la mise en valeur de parcelles peu fertiles (agricoles ou non) et la plus-value sur le plan paysager constituent un intérêt particulier pour le territoire. Pour préserver cette économie locale, socle majeur de l'attractivité en termes de paysages, cadre de vie, capital nourricier, emploi... une stratégie d'accompagnement est essentielle.

Le maintien d'une activité pastorale est un autre levier de gestion de ces espaces naturels. S'il conserve l'image d'un savoir-faire traditionnel, l'agropastoralisme concentre aujourd'hui toutes les vertus d'un modèle agricole moderne, innovant et éco-responsable : l'activité libère les friches foncières, permet l'installation de nouveaux agriculteurs, développe de nouvelles formes pastorales forestières et agroforestières, protège la ressource en eau, accompagne certaines micro-filières... Les surfaces pastorales sont indispensables à l'équilibre alimentaire des troupeaux or, l'activité exploite souvent des zones non utilisées par toute autre forme d'agriculture. Elle est une véritable économie avec des emplois directs et indirects. Enfin, l'agro-pastoralisme crée du lien social et apporte de la vie dans des endroits retirés du territoire.

Enfin, le développement de l'agriculture vivrière par l'intermédiaire de la mise en place de jardins partagés peut accompagner cette gestion des espaces tout en permettant un apport alimentaire complémentaire. Ils peuvent aussi recréer du lien entre la nature et les hommes qui n'ont pas souvent accès à un espace de culture et accueillir des animations éducatives ou culturelles. Le partage, la collaboration et la reconnexion à la nature sont les valeurs clefs qui encadrent ce concept.



Pour mener ce travail, le GAL pourra intervenir afin de :

- mettre en place, accompagner et animer un dispositif local innovant et multisectoriel pour l'accès au foncier et le maintien agricole sur des micro-espaces,
- accompagner le dispositif « espaces tests agricoles »,
- soutenir la diversification agricole par le développement de filières expérimentales,
- contribuer au développement d'une activité agropastorale,
- créer et développer des jardins partagés destinés à une agriculture vivrière.

2.2.2 Sensibiliser et contribuer au développement des circuits alimentaires de proximité

Dans un contexte général d'interrogations concernant l'impact et la durabilité de nos systèmes alimentaires, il convient donc de repenser ce domaine et envisager le rapprochement géographique entre la production et la consommation, l'offre et la demande. Mais cette approche implique de traiter le système dans sa globalité, en intégrant au-delà de la production, la transformation, la distribution et la consommation des produits alimentaires...

Mais la chaîne logistique du secteur de l'alimentaire est sous tension... en plus de devoir répondre à des contraintes généralistes (optimiser les chargements, limiter les pertes de marchandises, respecter les délais de livraison, tenir compte de la fragilité des envois, définir un itinéraire de route idéal pour faire face à la hausse du coût du transport...), les règles d'acheminement de denrées alimentaires sont strictes (respect des normes d'hygiène, préservation de la chaîne du froid, dates de péremption, flexibilité selon les variétés des aliments à transporter...). C'est aussi un secteur qui fait face à des enjeux climatiques importants : accès à l'eau, gestion des déchets, transport... Or, de nouvelles pratiques de consommation collaborative au service d'une alimentation plus durable se développent et permettent de répondre à ces freins, nombreux en milieu rural. L'une des tendances est de changer les comportements, en mettant en valeur une plus grande proximité entre producteurs et consommateurs. La volonté de promouvoir des systèmes équitables et locaux se traduit par le renforcement des circuits courts et de proximité. Au-delà de la juste rémunération des producteurs, l'objectif est de mettre en place des accords qui renforcent les compétences organisationnelles et techniques des acteurs.

L'ancrage territorial des activités agroalimentaires est un élément fondamental pour le développement d'un tel système alimentaire durable. Leur relocalisation permet de mieux articuler compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales. C'est l'un des objectifs du territoire dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (label obtenu en 2019). L'amélioration de ce système passe notamment par l'optimisation de la logistique, c'est à dire l'ensemble des activités et des processus qui permettent d'assurer le flux des produits alimentaires et de l'information, du point d'origine au point de consommation, en passant par les points de transformation, d'entreposage, de transport, de distribution...

Le GAL pourra donc contribuer au déploiement de cette logistique qui passe aussi par des partenariats entre les secteurs publics et privés. Là encore, le rôle des acteurs locaux est essentiel pour contribuer à l'efficacité de cette chaîne alimentaire.

L'objectif sera donc aussi d'accompagner les diverses initiatives, citoyennes, associatives qui participent et contribuent à mettre en lien des producteurs et des consommateurs en proximité, et ainsi faire des habitants des « consom'acteurs » actifs.

Toutefois, même si le consommateur s'interroge de plus en plus au quotidien sur la provenance des produits de consommation courante qu'il retrouve dans son cabas, l'engouement du « consommer local » rencontre encore de nombreux freins, idées préconçues et les « locavores » restent minoritaires. Les enjeux environnementaux, économiques, nutritionnels ne sont pas toujours perçus et, outre l'identification des offres et l'accès aux produits, de nombreux questionnements persistent d'où la nécessité de sensibiliser, informer et prospecter les consommateurs sur les modes d'alimentation plus sains et plus solidaires.

Pour mener ce travail, le GAL pourra intervenir afin de :

- sensibiliser, éduquer et animer pour une consommation qualitative et locale,
- soutenir la transformation, le conditionnement, la logistique et le stockage à vocation collective,
- soutenir le développement de lieux collaboratifs et innovants dans le domaine agricole et nourricier (Tiers-Lieux nourriciers...).

2.2.3. Soutenir les commerces de proximité et les lieux de vente alimentaire

Améliorer la qualité de vie des Français habitant en zones rurales et faire en sorte que la population se trouve à proximité d'un panier de commerces essentiels à la vie courante est nécessaire au maintien de l'attractivité territoriale.

Les achats sur les itinéraires domicile-travail, les créations de zones d'activité en périphérie des communes, les contraintes d'aménagements et de stationnement dans les centres anciens, les mises aux normes, ... sont autant de facteurs qui ont accéléré la dégradation et la perte d'attractivité des centres-bourgs. Les commerces ferment ou ne sont pas repris du fait d'une faible attractivité économique. Or ces commerces et services sont indispensables aux habitants, notamment pour les personnes peu mobiles. La fermeture de ces commerces essentiels génère un éloignement accru pour les habitants de la zone. Les attentes et modalités d'accès à ces services évoluent, notamment pour les actifs, alors qu'ils constituent encore l'un des derniers lieux de rencontre. Les Français restent pourtant profondément attachés à leurs commerçants de proximité mais les volumes et la valeur des achats en ligne et en grandes surfaces n'ont fait qu'augmenter. Sous l'effet de la démographie (renouvellement, vieillissement), du manque de dynamisme économique (faiblesse des revenus, faible croissance de l'emploi), du déplacement des zones de chalandise en périphérie, de facteurs conjoncturels (crise sanitaire, crise climatique, crise économique) et de l'évolution des pratiques commerciales, le commerce de proximité est en situation de fragilité. Or sans commerces, le territoire n'est pas attractif et se meurt.

Il faut donc susciter l'envie et redonner de la valeur à ces commerces de proximité. Il convient aussi d'alerter et sensibiliser les collectivités et les citoyens aux rôles essentiels joués par ces entreprises de proximité dans un contexte de résilience territoriale, afin d'éviter la dévitalisation des centres bourgs et plus largement du territoire.

Par ailleurs, les enquêtes menées localement vers les consommateurs ont mis en évidence le fort attachement des habitants, mais également des visiteurs, aux productions locales. Les crises alimentaires se succèdent et les consommateurs perdent confiance concernant la sécurité des aliments. Leur attention se focalise de plus en plus sur l'origine et le lieu de fabrication des produits qu'ils consomment. Mais les consommateurs estiment qu'ils pourraient être plus incités à consommer des produits alimentaires locaux avec un plus grand nombre de points de vente disponibles, une meilleure visibilité de l'information « produits locaux » et la possibilité d'être en contact direct avec le producteur, d'où la nécessité d'agir dans ce sens.

Dans ce contexte, les marchés de plein-vent et marchés de producteurs rencontrent un vif succès. Leur tradition est plus que millénaire, ils remplissent un rôle social indéniable : véritables lieux de rencontre, de lien entre les populations, les marchés sont indispensables pour maintenir les services alimentaires de proximité en milieu rural et assurer l'approvisionnement de tous ceux qui ne bénéficient pas d'une desserte commerciale suffisante. Ils sont aussi des espaces de vente privilégiés et essentiels pour beaucoup de nos producteurs locaux. La qualification des marchés afin d'offrir des services d'accueil et d'hygiène adaptés ainsi que leurs animations deviennent un vecteur d'attractivité.

Ce plaisir de consommer local doit aussi se retrouver au sein de nos restaurants afin de proposer aux consommateurs des produits de qualité mais également afin de contribuer à la découverte et à la valorisation des productions locales. Les actions permettant le développement de l'usage et la promotion des produits locaux au sein des restaurants doivent être renforcées.

Enfin, riche d'un patrimoine et d'une culture agricole ancienne avec la présence de productions agroalimentaires hautement identitaires, le territoire possède un véritable potentiel. Parmi les différentes filières agricoles, la viticulture contribue encore fortement à la notoriété du territoire. Depuis 2014, ce dernier est en effet engagé et reconnu « Vignobles & Découvertes » pour la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères, et Haut Languedoc », un nom qui met en lumière des appellations à la notoriété forte et reconnue dans le monde viticole, mais de nombreuses autres appellations locales font la richesse et participe à contraire une l'identité viticole de notre territoire : Minervois, Saint-Chinian, Saint-Chinian-Berlou, Saint-Chinian-Roquebrun, Faugères, La Livinière, Muscat de Saint-Jean-de-Minervois, Haute Vallée de l'Orb, Coteaux d'Ensérune, Coteaux de Béziers, Côtes de Thongue, Pays d'Hérault... Un effort spécifique sera donc mené en direction des caves particulières et caves coopératives pour l'amélioration des conditions d'accès et d'accueil des publics dans une perspective de visite et d'animation des lieux.

Pour soutenir l'ensemble de ce travail, le GAL pourra donc intervenir afin de :

- soutenir la création et le développement de points de vente ou supports de vente des produits locaux,
- maintenir, créer et développer les commerces essentiels de proximité,
- requalifier et animer les marchés de producteurs et de pleins vents,
- améliorer et diversifier l'offre d'accueil dans les caveaux et caves coopératives,
- accompagner au développement de lieux de restauration ou café valorisant les productions locales.



2.3. Objectif stratégique n° 3 : contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie

Si pendant longtemps l'attractivité a été appréhendée principalement comme la capacité à attirer, l'attrait d'un territoire doit aussi inclure le désir de rester durablement. Parmi les déterminants majeurs de la « résidentialisation », le « cadre de vie » est aujourd'hui mis en avant, tant par les individus que par les entreprises. La protection de ce cadre de vie, ce lieu où il fait bon vivre et où la qualité prime, est donc une préoccupation constante et devient un facteur essentiel pour garder les résidents ou en attirer de nouveaux.

Derrière ces notions, de nombreux éléments interviennent et en particulier la présence d'espaces préservés, la valorisation des patrimoines et la richesse de la vie sociale et culturelle... Les sports et loisirs de nature sont aussi un atout, voir un avantage majeur de cette attractivité. Mais une attractivité trop forte, non gérée, peut entraîner des effets négatifs pour les habitants ou sur certains espaces fragiles : pression sur des sites naturels, perte de cohésion sociale, développement d'une urbanisation incontrôlée, augmentation des pollutions et impacts environnementaux... jusqu'à la détérioration du cadre de vie. Il est donc important de fixer les points d'équilibre entre la croissance et la capacité du territoire à l'assimiler, sans détériorer les facteurs d'attractivité qui la nourrissent.

Notre objectif est donc de préserver les patrimoines et développer durablement des loisirs qui contribuent à cette qualité et à l'animation de ce cadre de vie, tant pour les habitants que pour les visiteurs, tout en générant une valeur ajoutée dans l'économie locale. Sur le marché très compétitif du tourisme et des loisirs, un haut niveau de satisfaction sur l'ensemble des services qui participent au séjour doit être apporté et garanti au visiteur, au pratiquant. Dans cette perspective de préservation des espaces naturels et du climat, l'objectif est aussi d'impulser, susciter, soutenir et promouvoir des projets publics ou privés écotouristiques, tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques.

Pour travailler cet objectif stratégique, la mobilisation et l'implication des habitants et des acteurs locaux restent un point essentiel, autour d'une identité partagée basée sur des valeurs et des références communes, avec une prise de conscience des potentiels territoriaux (ressources naturelles, patrimoniales, culturelles mais également sportives, économiques...).

C'est aussi l'esprit de l'approche en réseau développée dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du centre d'interprétation et d'architecture du patrimoine du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles ; il est de même pour les projets développés autour des activités de loisirs ou du pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » afin d'offrir aux habitants, comme aux publics de passage un cadre, d'exception pour s'aérer, découvrir tout en préservant les lieux, et donner l'envie de s'y installer ou d'y rester...

Mais tout cela implique aussi de mettre en lumière, donner à voir, les potentialités locales, en résumé « comment faire de mon territoire, une chose et une histoire belles et désirables pour ceux qui y vivent et pour ceux que je souhaite séduire et attirer ? » (Benoît MEYRONIN dans « Marketing territorial – Enjeux et pratiques »). Il ne s'agit pas de faire une simple opération de communication, mais d'apporter les réponses à un certain nombre de questions : quels sont nos besoins et pourquoi (analyse initiale), que souhaite-t-on promouvoir (offre), vers qui (en réponse au besoin : vers les habitants pour qu'ils restent, vers des professionnels de santé pour qu'ils s'installent, vers des touristes et donc de potentiels nouveaux habitants...), avec qui (les partenaires, acteurs locaux, habitants...), comment (un point majeur : quelle histoire allons-nous leur raconter), avec quoi (quels outils, démarches...) ... etc.

Ce constat amène à cibler les enjeux suivants :

- des ressources patrimoniales à préserver et valoriser,
- une offre de loisirs adaptée au territoire à développer,
- un sentiment d'appartenance à ce territoire à renforcer auprès de ceux qui y vivent et y travaillent,
- une image positive et valorisante du territoire à promouvoir pour donner l'envie d'y venir, de le découvrir, de s'y installer.

Afin de répondre à ces enjeux, l'objectif stratégique est donc tout à la fois de contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie au travers des objectifs opérationnels suivants :

- valoriser les patrimoines dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- adapter l'offre d'activités de pleine nature aux besoins de toutes les clientèles,
- communiquer et informer sur notre offre territoriale.

2.3.1. Valoriser les patrimoines dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire

La notion du patrimoine culturel mérite, dans un premier temps, d'être définie. Le patrimoine culturel est un bien collectif d'une communauté, d'un pays, d'une nation, de l'Humanité, permettant aux générations de connaître leur passé pour mieux comprendre leur présent afin de bien entreprendre leur futur. C'est-à-dire il est considéré comme un héritage transmis par nos ancêtres. En ce sens il est un facteur de stabilité et de cohésion sociale, donc un déterminant important pour le développement local.

Le territoire est reconnu pour sa grande richesse paysagère, urbaine et architecturale ; il est aussi riche en musées et espaces muséographiques... Ce capital patrimonial lui a permis d'obtenir le label national Pays d'art et d'histoire en 2016. Ce label, attribué par la Ministère de la Culture, qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. En effet, les ressources patrimoniales du Haut Languedoc et Vignobles sont denses et diversifiées mais restent néanmoins diffuses et trop confidentielles. Souvent méconnues, mésestimées, elles sont finalement menacées... Héritage du passé, porteur de liens, le patrimoine doit être préservé, valorisé et partagé.

Toute action patrimoniale se fonde sur la connaissance, l'apport de la recherche permet de garantir le socle scientifique. Le territoire, éloigné des pôles universitaires, peut constituer un laboratoire de recherche, un terrain d'observation pour les chercheurs et les étudiants. Il s'agit de susciter l'innovation et d'attirer toujours plus de compétences sur le territoire. La mission d'inventaire, compétence de la Région que l'on souhaite conforter sur notre Pays d'art et d'histoire, s'inscrit dans cette dynamique avec pour mission principale de recenser, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine territorial architectural et mobilier. Elle consiste en une collecte systématique des informations sur le terrain avec leur analyse et s'appuie sur des recherches documentaires (archives, imprimés, documents figurés).

En parallèle, il convient de garantir la qualité du cadre de vie, notamment par la sauvegarde et la restauration de sites patrimoniaux emblématiques ou représentatifs des caractéristiques locales. A travers des opérations phares, visibles, attractives et mobilisatrices, il s'agit d'initier une reconquête patrimoniale large sur l'ensemble du territoire. La valorisation des sites pilotes s'articule avec la qualification et la promotion d'un maillage de sites complémentaires qui irriguent le territoire.

Une attention particulière est apportée au réseau des musées du territoire. Le Pays d'art et d'histoire du Haut Languedoc et Vignobles abrite une offre muséale particulièrement riche. Témoignage d'un profond attachement des habitants pour la collecte et la transmission, cet ensemble muséal valorise le patrimoine local sous toutes ses formes : archéologie, arts et traditions populaires, sciences et techniques, nature ou beaux-arts. La mise en place d'une Conservation à l'échelle du Pays d'art et d'histoire est une expérimentation inédite à cet échelon territorial. Cette action implique une animation menée par un attaché de conservation du patrimoine, dans un cadre de référence conventionné avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie et orienté afin d'assurer la gestion des collections placées sous l'appellation « Musées de France ».

Certains sites doivent aussi être aménagés et mis en scène dans le respect de l'esprit des lieux afin de donner à voir, écouter, sentir, apprendre et donner envie de revenir aux visiteurs... Il s'agit donc de réaliser et d'accompagner les opérations permettant une découverte sensible, approfondie, respectueuse et singulière de nos sites avec des aménagements intégrés, adaptés, doux, et de qualité...

Enfin, l'appropriation du patrimoine, de ses richesses et de son identité par ses habitants suppose des actions en profondeur en faveur du patrimoine, remarquable ou plus modeste, matériel ou immatériel. L'animation d'un projet culturel dédié aux patrimoines, la mise en récit du territoire se déclinent en actions de médiation en vue de sensibiliser les publics et de contribuer à la transmission de ces patrimoines, naturels, culturels et paysagers.

Le travail engagé autour du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine en réseau (CIAP) doit également contribuer à cette valorisation transversale du patrimoine. La mise en œuvre du projet proposé sur le territoire repose sur quatre grands axes : la connaissance du patrimoine, la préservation du patrimoine, la valorisation du patrimoine et la sensibilisation des publics.

Pour mener l'ensemble de ce travail le GAL pourra donc intervenir afin de :

- développer la recherche et la connaissance scientifique des ressources patrimoniales,
- accompagner la Sauvegarde et la valorisation des patrimoines dans une perspective d'accueil et de mise en réseau,
- mettre en œuvre une Scénographie du territoire à travers des lieux patrimoniaux,
- conserver et animer le réseau des Musées de France,
- soutenir la médiation et l'animation des patrimoines en vue d'une sensibilisation des publics.



2.3.2. Adapter l'offre d'activités de pleine nature aux besoins de toutes les clientèles

Les activités de pleine nature sont reconnues pour créer des conditions favorables au développement d'un tourisme éco-responsable consolidant ainsi les emplois touristiques mais aussi favorables à l'attractivité générale du territoire et notamment l'attractivité résidentielle.

Sur notre territoire l'offre d'activités de pleine nature est globalement considérée comme suffisante par les acteurs locaux. L'objectif est maintenant de la conforter, la qualifier, la gérer dans le contexte des défis préalablement exposés.

Toutefois, si notre offre est satisfaisante, certaines pratiques méritent quand même un effort d'adaptation pour répondre aux nouvelles demandes des clientèles, en particulier concernant l'offre cyclo/VTT, la randonnée pédestre et l'offre d'itinérance :

- sur certains secteurs, l'offre VTT n'est plus adaptée au développement de nouvelles pratiques (gravel, vélo à assistance électrique, enduro...) et doit donc être repensée et élargie,
- les offres cyclo-touristiques sont encore insuffisamment développées,
- la randonnée, en particulier en itinérance, rencontre actuellement un fort engouement. Il s'avère que notre offre actuelle, sur la partie montagne du territoire en particulier, n'est plus adaptée aux demandes des randonneurs d'aujourd'hui (courts séjours) et n'est pas suffisamment attractive pour se différencier des autres offres (un travail de communication autour de ce circuit est nécessaire pour le promouvoir : que nous raconte ce circuit ? quel storytelling développer autour de cette itinérance ?).

Le développement de l'itinérance doit aussi s'accompagner du développement de l'hébergement dédié, à la nuitée, avec des propositions de bivouacs, de refuges ou tout autre hébergement adapté.

Concernant les activités aquatiques, le diagnostic conduit entre 2020 et 2021 a mis en lumière les potentialités à développer autour du très beau fleuve Orb : la pratique du canoë est actuellement en deçà de sa capacité de charge. C'est un produit de qualité avec une dimension sauvage, qu'il convient de conserver. Pour cette activité il s'agira de maintenir le niveau de fréquentation actuel tout en visant une amélioration de l'accueil : développement d'une communication plus spécifique concernant les risques, les conflits d'usage et autres APN ou concernant les enjeux environnementaux, en particulier sur certaines zones fragiles à respecter. L'enjeu pour le territoire est de ne pas augmenter la fréquentation mais plutôt agir afin d'améliorer la gestion, anticiper l'arrivée des pratiquants autonomes et augmenter les retombées économiques induites par cette activité.

Enfin, dernier axe de travail à développer, le handicap, facteur d'isolement, qui complique voire interdit l'accès aux espaces naturels. Pourtant, les bienfaits d'une pratique en pleine nature ne sont plus à démontrer. La présence du pôle handisport « la Station » à Lamalou-les-Bains, est unique et constitue une véritable opportunité, avec une offre APN intéressante à proximité (Voie Verte Passa Pais, sentiers de randonnées, projet de descentes pour Fauteuil Tout Terrain...). Cette offre d'Activités de Pleine Nature pour tous doit être renforcée et mise en valeur afin de créer une véritable dynamique locale.

Plusieurs pistes d'actions sont alors envisagées et pour mener l'ensemble de ce travail le GAL pourra donc intervenir afin de :

- améliorer l'accueil et les conditions de pratiques des activités aquatiques le long de l'Orb et du Jaur,
- créer ou requalifier des offres en cyclotourisme, VTT et randonnée pédestre,
- créer ou requalifier l'offre d'itinérance,
- développer l'hébergement dédié à l'itinérance,
- développer les activités de pleine nature accessibles pour les publics en situation de handicap.

2.3.3. Communiquer et informer sur notre offre territoriale

L'attractivité du territoire dépend de sa capacité à développer son économie, ses emplois, ses services tout en préservant son cadre de vie, mais le territoire doit savoir communiquer autour de son projet et drainer une image « positive ». Pour améliorer l'attractivité vis-à-vis des citoyens, des touristes et des investisseurs, pour promouvoir les services et atouts économiques, la mise en place de techniques de marketing et de communication est donc indispensable.

L'objectif de notre projet vise donc à développer une stratégie de communication et d'information, partagée et mutualisée avec les acteurs du territoire et visant différentes cibles : entreprises, salariés, touristes, habitants... Il s'agira donc de produire des animations et outils communs de promotion du territoire. Un travail préalable sur l'identité territoriale sera nécessaire, avec la mise en valeur de l'offre qui en découle et reposant sur des thèmes forts : la nature, la culture, le patrimoine, le bien-être et la santé, la viticulture, l'économie (présentielle, mais aussi productive par la valorisation des ressources naturelles), les sports, l'offre de proximité dans les villages du territoire.

Des outils et démarches permettant l'accueil des nouveaux arrivants et l'accompagnement dans leur installation professionnelle et personnelle pourront également être soutenus, en particulier dans le domaine économique pour l'accueil de nouvelles entreprises et/ou entrepreneurs.

En matière d'offres touristiques et de loisirs, il s'agira de faire connaître notre offre aux habitants, aux visiteurs des agglomérations voisines et au-delà. Une politique de promotion, de communication et de commercialisation performante passera par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire, autour de ses labels et marques identitaires fortes :

- l'offre d'activités de pleine nature : Il semble pertinent aujourd'hui de poursuivre et d'améliorer la communication et la promotion de ces offres en direction non seulement des clientèles mais aussi des habitants. Il s'agit de la promotion des offres proposées dans le cadre de la marque « Montagnes du Caroux » mais également des offres d'itinérance et celles de randonnées déployées et gérées collectivement, avec les acteurs publics et privés concernés,
- la promotion des productions locales et plus largement de la viticulture : il s'agit d'accompagner les actions visant à identifier, valoriser, relayer l'offre de production locales disponibles sur le territoire, ainsi que les actions permettant la mise en lumière et la rencontre avec des agriculteurs et artisans qui forgent ce territoire et lui donnent vie. Cet objectif doit permettre de promouvoir les productions locales alimentaires afin de soutenir la consommation locale et la relocalisation de l'alimentation mais également apporter un soutien à la promotion de la filière viticole sur le territoire. Depuis 2014, ce dernier est en effet engagé et reconnu « Vignobles & Découvertes » pour la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc »,
- comme toutes activités, la pratique de sports en pleine nature et de loisirs impacte également le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre pour les déplacements et transport) avec la nécessité de contribuer à son atténuation. Les professionnels y sont souvent sensibles car ils subissent directement dans leur activité les conséquences de ce dérèglement climatique auquel ils vont devoir s'adapter (canicules, phénomènes météorologiques extrêmes, taux d'enneigement, etc.). Dans ce contexte les activités de pleine nature et de loisirs doivent aussi contribuer à l'atténuation au changement climatique, en valorisant des propositions de séjours décarbonées.

Au-delà du volet promotionnel, la valeur ajoutée réside dans la mutualisation, la coordination et l'animation partagée de l'offre valorisée. Les actions soutenues devront donc être menées dans le cadre d'une mise en réseau des professionnels concernés et actions collectives pour valoriser une offre de productions locales complète et lisible.

Pour mener cette promotion de l'offre territoriale dans sa globalité, il sera nécessaire de développer des moyens d'actions opérationnels : photothèque, vidéothèque, relations médias, réseaux sociaux, brochures « techniques » et « vitrines » (Pour des raisons environnementales et économiques, une politique d'édition rigoureuse - limitation des volumes... - sera mise en place), éduc-tour...

Un soutien spécifique devra être apporté en matière de santé. La santé des habitants est en effet conditionnée par l'offre de soins et ce d'autant plus dans un contexte de dérèglement climatique qui risque d'accroître les besoins des plus fragiles. L'offre de soins, actuellement critique sur notre territoire, devra donc être davantage renforcée, afin de pouvoir être en mesure de prendre en charge ces personnes. En effet, l'accessibilité de l'offre de soin est le premier frein à une prise en charge précoce des patients. Or, notre territoire fait face à une démographie médicale insuffisante avec de fortes disparités micro-locales et une part importante de médecins âgés de plus de 60 ans (38,2% => cette part est plus importante qu'au niveau départemental et régional) mais aussi une population en demande de soins (population âgée, importance des maladies chroniques) auquel se rajoute des problématiques de précarité rendant difficile l'accès aux soins. Les caractéristiques de ruralité du territoire, avec des temps d'accès aux services d'urgence supérieurs à 30 minutes, accentuent encore cette fragilité. Au vu de ces constats l'enjeu est bien de maintenir et renforcer une offre de soin suffisante et adaptée au besoin de la population. Pour cela il est proposé d'engager des actions contribuant à l'attractivité médicale (le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est identifié comme prioritaire par l'ARS). Plusieurs pistes d'actions sont envisagées :



- identification d'un interlocuteur unique / « cellule d'accueil » pour l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé,
- annuaire des acteurs à solliciter pour accompagner les professionnels de santé,
- promotion du territoire et ses attraits : donner de la visibilité aux médecins sur les lieux d'installations et les zones présentant un fort besoin, donner de la visibilité sur le volume d'activité et la patientèle cible, mettre en visibilité les structures d'exercice coordonné pouvant intégrer des médecins, créer une vidéo de promotion du territoire (présenter et mettre en avant les conditions d'exercice et la qualité de vie).

Dès lors, afin de faire connaître et donner à voir notre territoire, son cadre de vie et ses atouts concernant l'économie, les services, les patrimoines, l'environnement, il est proposé de :

- soutenir la promotion des offres touristiques, marques territoriales, filières économiques et savoir-faire locaux,
- créer des animations et outils de promotion visant à attirer des professionnels, dont les professionnels de santé,
- développer des outils, services et événements fédérateurs pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des nouveaux arrivants (dont les professionnels).

2.4. Participer à la construction d'expériences innovantes de coopération

Par définition, les territoires Leader sont des espaces de coopération au service du développement des territoires. Dans le prolongement de ce constat, l'enjeu est de coopérer pour enrichir et partager notre projet Leader. Il s'agit de porter à l'échelle interterritoriale, des problématiques issues de notre stratégie, de les confronter aux problématiques de nos partenaires et de trouver une réponse en commun. Il s'agira d'encourager les projets de coopération qui s'inscrivent dans une démarche pérenne.

Compte tenu de la stratégie du GAL « Lieux de vie, terres d'envies », des pistes de travail ont permis de dégager trois axes possibles de coopération :

1. Pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » : engagé depuis 2017 autour du développement de l'offre touristique de nature mais aussi de la pratique d'activités par les habitants, cette démarche s'élargit aujourd'hui à six communes hors périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour une meilleure cohérence géographique. Deux communautés de communes participent à ces travaux : Grand Orb et du Minervois au Caroux,
2. La ligne ferroviaire Béziers-Neussargues : depuis 2019, la mission DDTE du Pays anime un groupe de travail sur le développement de la ligne ferroviaire en lien avec le Comité Pluraliste et la Région Occitanie avec comme objectifs d'augmenter l'offre ferroviaire sur l'axe Béziers-Neussargues avec un développement sur l'ensemble de la ligne et un renforcement en périphérie de Béziers et d'aménager l'intermodalité à travers une réflexion sur l'articulation de l'offre BUS/TER. Une coopération Leader avec l'ensemble des territoires concernés par cette ligne est en cours d'élaboration. Deux communautés de communes participent à ces travaux : Grand Orb et Les Avant-Monts,
3. Quatre territoires labellisés « Vignobles et découvertes » (Languedoc, Cœur d'Hérault / Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut-Languedoc / Vignobles de Vidourle Camargue / La Route des vins de Bordeaux en Entre-deux-Mers) se sont engagés ensemble dans une coopération afin de créer un sac à dos, « le Comporte », un outil ludique à destination des familles pour accompagner la découverte des vignobles.

3. LA MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière reprend des indications budgétaires élaborées en fonction de :

- le coût moyen de chaque type de projets,
- le nombre de projets estimés sur la période.

La maquette financière a été conçue prenant en compte les paramètres suivants :

L'implication financière du secteur privé : le secteur privé s'impliquera financièrement dans le programme à trois niveaux complémentaires :

- au niveau individuel des acteurs locaux professionnels dans les approches de sensibilisation, d'information, de communication, d'aménagements thématiques, de mises aux normes, de valorisation d'espaces de commercialisation...
- au niveau groupé des acteurs locaux professionnels dans des démarches plus tournées vers l'animation et la promotion : espace muséographiques, aménagements d'espaces liés à la promotion territoriale,
- au niveau des associations locales en termes de sensibilisation et de mobilisation de la population locale, et de participation à des projets locaux de valorisation agricole, patrimoniale et de loisirs.

La mobilisation des fonds publics nationaux

Les fonds publics locaux : sous formes de participation communale ou communautaire, les fonds publics locaux constituent le premier bailleur de fonds après les fonds communautaires : ces fonds interviennent principalement sous forme d'études, de mises de projets d'aménagements agricoles, d'aménagements d'espaces de commerce, de lieux patrimoniaux et touristiques et de soutien à l'animation et l'accompagnement de projets.

Les crédits départementaux : des contacts pris auprès du Conseil départemental permettent de valider le principe de ses interventions, à deux niveaux :

- cofinancement des opérations au titre des différents règlements de droit commun, et au titre d'une ligne de crédits spécifiques aux opérations Leader, venant compléter l'intervention sur règlement. Ce soutien financier vise à pouvoir intervenir sur des opérations de type structurantes,
- prise en charge des missions de gestion et d'assistance technique du programme.

Les crédits régionaux et les crédits d'État :

- la Région Occitanie contactée en amont du dossier, a notifié son accord de principe quant à une participation au programme plutôt sur des crédits de droit commun. De fait, les crédits régionaux seront sollicités en fonction du contenu des dossiers proposés à la programmation. Pour l'instant, tous les règlements de la Région ne sont pas finalisés. De fait, cela ne permet pas d'établir de certitudes de financement. Par ailleurs, c'est lors de la signature de la convention que des bascules d'une partie de la programmation pourrait s'opérer vers d'autres dispositifs,
- l'État, par l'intermédiaire de la DRAC, de la DREAL et sur des crédits FNADT pourra assurer un cofinancement en fonction des actions.

Le plan de financement est donc pragmatique, s'appuyant sur les différents règlements d'intervention des différents niveaux de collectivités territoriales.

La maquette financière

Le coût total prévisionnel du programme proposé au titre de Leader s'élève à 7 369 090,91 €, le plan de financement s'établissant à :

- 31,25 % d'autofinancement du territoire uniquement sur des fonds publics,
- 13,75 % de cofinancement publics émanant de l'État, de la Région et du Département,
- 55 % émanant des fonds européens, au titre de Leader.

4. LA GOUVERNANCE

4.1. Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie

Depuis sa création, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a souhaité fonctionner sur un principe de participation active des habitants et avec le soutien du Conseil de développement pour l'élaboration du projet de territoire. Cette conception de l'action publique où la société civile est invitée à dire, au même titre que d'autres acteurs, comment mettre en œuvre les politiques publiques au service d'une stratégie territoriale fonctionne parfaitement.

Grâce à cette gouvernance, le Comité Syndical, instance de décision, s'appuie sur les réflexions stratégiques qui remontent de tous les comités de pilotage, groupes de travail thématiques dans lesquelles siège la société civile pour établir l'armature des actions à développer. L'approche territoriale est donc basée sur le seul principe ascendant-descendant à toutes les strates du projet – de l'idée, à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation.

Un travail préalable à la candidature s'est engagé notamment à partir de l'élaboration du projet de territoire en 2021 mais également autour de la mise en place d'opérations structurantes impliquant les acteurs à tous les niveaux de construction et de partage (Pays d'art et d'histoire, Opération Grand Site, Vignobles et Découvertes, Pôle d'Excellence Rurale Bio-Orb, Contrat Local de Santé, Programme d'Intérêt Général, Opération Collective de Modernisation, Pôle de pleine nature, TEPOS, ...).

Un second temps collaboratif s'est organisé et structuré spécifiquement dédié à l'élaboration de la candidature Leader.

Dès la décision prise de candidater au programme Leader, un important travail collaboratif a été mis en place pour établir le diagnostic, élaborer la stratégie et faire remonter les projets d'actions. Le projet Leader a été débattu au sein de toutes les instances en suivant un chemin participatif.

Des temps de concertation au sein des comités de pilotage et également dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

- **Un temps de concertation** de juin à octobre 2021 en direction des habitants devant répondre à trois questions sur :
 - la France, la communauté de communes, le territoire, pour vous, c'est ?
 - sur quoi faut-il miser ?
 - quels conseils aux élus ?

Ces témoignages ont permis de réaliser un film :



- **Un temps de concertation** sur une journée multithématique le 7 septembre 2022 avec des ateliers d'échanges :
 - comment construire un avenir lucide et désirable face au dérèglement climatique ?
 - quelle agriculture pour demain ?
 - comment mieux consommer local ?
 - quelle place pour le patrimoine demain ?
 - quelles dynamiques pour garantir une attractivité territoriale ?

Cette journée a donné lieu à un compte-rendu et un film :



- **Des temps d'échanges collaboratifs** avec les partenaires (Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Agence Régionale de la Santé, Comité Régional du Tourisme, Hérault Tourisme, Chambres consulaires...),
- **Des réunions thématiques** avec le monde associatif dans les domaines culturel et patrimonial, environnemental, économique et touristique...,
- **Un temps de concertation avec le comité de programmation,**
- **Un temps de concertation** avec chaque communauté de communes en bureau ou en conseil communautaire,
- **Un temps de concertation au sein du comité syndical** au cours de trois séances d'avril à octobre et a fait l'objet de trois délibérations par le Comité Syndical,
- **Un temps de concertation avec les présidents de communautés de communes** au cours de quatre séances de travail spécifiques.



Leader a ainsi suivi le chemin participatif de tout projet porté par le Syndicat mixte du Pays.

Plus largement, diverses réunions de travail ont été menées avec les partenaires techniques et financiers pour préciser les modalités d'articulation du projet Leader porté par le Pays avec les logiques de développement :

- de l'État : une rencontre avec le Sous-préfet de l'arrondissement de Béziers,
- de la Région : des réunions bilatérales,
- du Département : des réunions bilatérales.

Grâce à cette succession de temps d'échanges partagés sous différents formats (rendez-vous, groupes de travail, comités de pilotage, comités); ce sont 40 rencontres et réunions qui ont rassemblé au total près de 400 personnes pour participer à l'élaboration de la candidature.

4.2 Le comité de programmation

La structure porteuse est le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Groupe d'Action Locale « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles » est organisé à trois niveaux :

- la Cellule d'animation du GAL,
- le Comité Technique,
- le Comité de Programmation.

A tous les niveaux du processus du projet de développement, la qualité de la démarche partenariale est garantie.

La cellule d'animation

Le Groupe d'Action Locale s'appuiera sur cette cellule pour toute l'opérationnalité en termes d'ingénierie du développement et d'assistance technique du programme pour l'accompagnement des porteurs de projets.

Le comité technique

Le Comité Technique est chargé de préparer techniquement la programmation et d'émettre un avis circonstancié sur le contenu technique de l'opération proposée : pertinence, cohérence technique, contribution au projet du territoire, viabilité économique, durabilité...

Le Comité Technique sera composé d'une vingtaine de membres, comme suit :

- ✓ de l'équipe d'animation du GAL (les gestionnaires, la coordonnatrice du GAL et les chargés de mission en fonction des projets traités),
- ✓ des directrices des communautés de communes ou/et agents de développement des collectivités territoriales membres du GAL,
- ✓ des experts et techniciens des organisations membres du GAL (associations, Chambres consulaires, etc.),
- ✓ des représentants des co-financeurs des projets (Conseil départemental de l'Hérault, Conseil régional Occitanie, État ...),
- ✓ du représentant de l'Autorité de Gestion,
- ✓ de toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur les dossiers (déterminées à la discrétion du GAL en fonction des dossiers présentés),
- ✓ deux membres du conseil de développement.

Son rôle est :

- ✓ de participer à la communication sur le programme en orientant dans les différents lieux du territoire où ils sont présents, les porteurs de projets vers la cellule d'animation Leader,
- ✓ d'anticiper dans le montage du dossier une mise en relation des partenaires, des projets et des acteurs nécessaires ainsi qu'optimiser les outils d'actions publiques existants,
- ✓ d'assister le Comité de Programmation en instruisant techniquement les dossiers présentés avant leur passage devant le Comité de Programmation pour décision,
- ✓ les membres du Conseil de développement participant au Comité Technique présenteront les avis d'opportunité devant le Comité de Programmation.

Le Comité de programmation

Le Comité de Programmation, instance de décision prévoit une prédominance des voix délibérantes du secteur privé.

La composition du Comité de Programmation a été élaborée selon les principes suivants :

- comité de programmation mobilisable de 29 membres (29 membres titulaires et 29 membres suppléants),
- égalité de la représentation féminine/ masculine,
- équilibre spatial de la représentation territoriale.
- membres retenus sur la base du volontariat,
- membres choisis en fonction des compétences en lien avec la stratégie,
- membres privés sans double appartenance,
- membres uniquement du territoire.

Le Comité de Programmation est composé de vingt-neuf représentants avec voix délibérative, qui se répartissent comme suit :

- **Collège "Privés"** : quinze membres se répartissant comme suit :
 - Associations sur la transition : un représentant,
 - Association ou structure sur la santé : un représentant,
 - Entreprises autour des loisirs, du tourisme : deux représentants,
 - Entreprises alimentaires : deux représentants,
 - Associations patrimoniales, culturelles et environnementales : quatre représentants,
 - Syndicats professionnels agricoles : un représentant,
 - Entreprises agricoles : trois représentants,
 - Conseil de Développement : un représentant.
- **Collège "Publics"** : quatorze membres se répartissant comme suit :
 - Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles : trois représentants,
 - Communautés de communes : deux représentants par communauté,
 - Parc naturel régional du Haut Languedoc : un représentant,
 - Conseil départemental : un représentant,
 - Conseil régional : un représentant.

Le comité de programmation

Organismes	Titulaires	Suppléants
Collèges privés - 15		
Transition / Développement durable	Murray NELSON	Michel GRELLIER
Santé	Anaïs ÉDO	Philippe RAYNAUD
Entreprises / Loisirs / Tourisme	Bertrand FLEUTIAUX Christophe ROMBEAUX	Aymeric BEAUCHAMP Marie-Noëlle TRÉBAOL-CADENAT
Entreprises alimentaires	Élisabeth BÉDOYA Jean-Michel CINQ	Benoît BACCOU Camille CLÉMENT
Associations culturelles, patrimoniales et environnementales	Guilhem BEUGNON Gérard OLRÉ Françoise RONZIER Anne-Marie NÈGRE	Claudine MARTIN-BERNARDINI Laure CHARPENTIER Christophe PIALOT Philippe ESTANG
Entreprises agricoles	Nadia BOURGNE Françoise FRISSANT Thierry GARRIGUENC	Émilie PISTRE Françoise OLLIER Manon BASTIDE
Syndicats professionnels agricoles	Nelly BELOT	Héloïse STÉPHAN
Conseil de développement	Patrick BÉZIAT	Claude FROIDEVAUX
Collèges publics - 14		
Pays Haut Languedoc et Vignobles	Francis BOUTES Jean ARCAS Pierre MATHIEU	Yves FRAISSE Josian CABROL Séverine SAUR
Communauté de communes du Minervois au Caroux	Thérèse SALAVIN Catherine SONZOGNI	Didier VORDY Béatrice FALCOU
Communauté de communes Les Avant-Monts	Daniel GALTIER Daniel BARTHES	Béatrice TÉROL Marie LORENTE
Communauté de communes Grand Orb	Mariette COMBES Olivier ROUBICHON-OURADOU	Christian BIÈS Marie-Line GÉRONIMO
Communauté de communes Sud Hérault	Catherine COMBES Élisabeth DAUZAT	Rémy SOULIÉ Pierre POLARD
Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Jacques SOULIGNAC	Harmonie GONZALEZ
Conseil régional Occitanie	Jean-Noël BADENAS	Florence BRUTUS
Conseil départemental de l'Hérault	Marie-Pierre PONS	Jean-Luc FALIP

Le Comité de Programmation est donc composé à 52 % de voix délibératives issues du secteur privé et une parité parfaite (hommes/femmes) ainsi qu'une bonne répartition en termes de spatialité.

Ainsi, la réalité du partenariat décisionnel au sein du Comité de programmation est garantie conjointement par la composition de ses membres qui associe représentants du secteur privé et public et par la diversité des organismes et structures représentés : syndicats professionnels, associations locales, entreprises, et élus locaux.

Le comité de programmation assure la programmation des fonds FEADER auprès des bénéficiaires, mais son rôle est beaucoup plus large. Lieu d'échanges et temps de réflexion stratégiques rythment la vie du GAL. La première séance « dite d'installation » va donner le cadre général en abordant tous les aspects organisationnels. Les différents points suivants seront traités :

- élection de la présidente ou du président,
- projet de règlement intérieur du Comité de programmation :
- fiche projet :
- parcours d'un projet :
- proposition d'outils de communication,
- proposition des envois par dématérialisation,
- création d'un groupe de travail évaluatif,
- proposition de séances de formation : les fonds LEADER, la sélection des projets, l'évaluation des projets réalisés,
- questions diverses.

5. LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

5.1 Ingénierie

Le pilotage du programme reposera sur la cellule d'animation du Pays. Celle-ci comprend les deux gestionnaires du programme et l'équipe d'ingénierie du Pays.

Un coordonnateur, deux animatrices-gestionnaires seront les têtes de pont de la Cellule d'animation du GAL. Cette mise à disposition de personnel permanent représente l'équivalent de 2,2 ETP sur trois personnes.

- la Coordinnatrice (0.20 ETP) assurera l'animation générale et globale, la communication et l'information sur le programme,
- les deux animatrices-gestionnaires (2 ETP) assumeront l'ensemble des tâches d'instruction administrative et de saisie des dossiers sur EUROPAC, puis la transmission à l'autorité de gestion pour examen de l'éligibilité ainsi que l'animation générale du programme et la préparation des comités techniques et des comités de programmation.

La Cellule d'animation s'attachera à :

- l'animation générale du programme : information générale, prospection, communication, promotion, mise en réseau...
- l'ingénierie du programme et des projets : mise en cohérence et coordination des opérations avec les objectifs du programme,
- l'assistance technique, financière et administrative aux porteurs de projet : accueil, information, aide au montage du dossier, assistance technique à la réalisation des opérations,
- la préparation et le suivi de la programmation et des réalisations,
- la contribution à l'évaluation aux différents niveaux : évaluation interne in itinere, assistance à l'évaluation ex-post par un prestataire extérieur,
- la participation aux différents réunions des GALS et de l'Autorité de gestion,
- l'animation générale du programme et la préparation des comités techniques et des comités de programmation.

5.2 Suivi et évaluation

Pour assurer un suivi régulier et rigoureux du programme, le GAL mettra en place un tableau de bord qui sera bâti autour des éléments suivants :

- nombre de projets selon leur stade d'avancement (avis d'opportunité, déposés, approuvés par le comité de programmation, instruits, réalisés, payés) et leur fiche-action de rattachement,
- typologie des porteurs par fiche-action,
- taux de cofinancement moyen par fiche-action (taux de cofinancement sur la base du coût total éligible par le FEADER et les autres contreparties),
- consommation de la maquette FEADER par fiche-action (montants programmés),
- principaux indicateurs de réalisation par fiche-action.

Cet outil aura vocation à permettre à tout moment de fournir aux financeurs, aux membres du GAL et aux porteurs de projets des informations précises sur le statut d'un dossier de demande de financement. Un point d'avancement sur les indicateurs de réalisation et de résultat sera réalisé annuellement, et sera l'occasion pour le comité de programmation de statuer sur l'opportunité de remaniements dans le processus de sélection des projets. Son contenu sera également utile pour alimenter l'évaluation.

L'évaluation du programme est obligatoire mais surtout nécessaire. Elle permet d'utiliser au mieux les ressources et de réorienter le projet au cours de sa réalisation si besoin. Elle est aussi l'occasion de mobiliser les acteurs pour un apprentissage de l'évaluation et le développement d'une culture commune. Ce processus favorisera ainsi l'appropriation de la stratégie par les membres du Comité de programmation.

Le GAL fait le choix d'inscrire l'évaluation dans la durée du programme et dans la régularité. La préparation de l'évaluation sera traitée dès l'acceptation de la candidature. Avec les membres du Comité de programmation volontaires, un groupe de travail thématique se constituera, dès la séance d'installation, pour assurer le suivi évaluatif des opérations à partir des questions évaluatives et des indicateurs.

De plus, le GAL s'adossera les compétences d'organismes spécialistes de l'évaluation afin de garantir la neutralité de l'analyse. La méthode et les outils d'élaborations seront construits entre le cabinet et le GAL.

Le dispositif d'évaluation proposé comporte deux niveaux complémentaires :

- l'évaluation in itinere qui permettra de mesurer, en cours d'opérations et dès sa fin de réalisation, les aspects suivants, liés à la cohérence interne de l'action menée : efficacité et efficience en termes de moyens techniques et financiers et en regard des objectifs recherchés, résultats de l'opération et plus-value apportée par l'approche Leader,
- l'évaluation ex-post, qui portera plus spécifiquement sur la cohérence externe du programme dans son ensemble, en regard de la stratégie de développement intégré du territoire en termes de transversalité et de complémentarité entre les différents secteurs de l'économie rurale.

Le premier niveau d'évaluation sera assuré en interne par le Groupe d'Action locale. Cette évaluation, sous forme de fiche, sera menée systématiquement, afin de pouvoir recadrer, les objectifs et les méthodes d'opérations et faire un retour précis en Comité de programmation.

L'évaluation ex-post, sera, quant à elle, confiée à un prestataire extérieur et fera l'objet d'un rapport d'évaluation consolidée qui sera présenté en réunion publique de fin de programme et adressé à l'ensemble des partenaires du programme et mis en ligne sur le site dédié à Leader.

5.3. Communication, capitalisation et diffusion

La communication, qui n'est pas toujours dissociable de l'animation et de l'évaluation, participe à la bonne mise en œuvre du programme Leader comme à sa valorisation. La stratégie de communication du GAL se déclinera en plusieurs objectifs et actions dédiées, visant différents publics cibles (membres du comité de programmation, bénéficiaires potentiels, grand public...)

Il est nécessaire d'informer les acteurs du territoire de l'existence de ce programme Leader tout en faisant comprendre que Leader n'est pas un simple guichet de financement mais un outil au service d'une stratégie de développement avec des objectifs opérationnels.

Dès la phase de candidature : le GAL a déjà largement communiqué sur la candidature Leader, notamment via les étapes de concertation, via les réseaux sociaux.

1. Au démarrage du programme : le GAL lancera une large opération de communication pour le lancement du nouveau programme via une réunion de lancement relayée par le site du GAL <https://gal-haut-languedoc-vignobles.com/>

Prévus de manière à toucher un large public, les outils de communication sont diversifiés et se déclinent comme suit :

2. La création site internet du Gal Pays Haut Languedoc et Vignobles <https://gal-haut-languedoc-vignobles.com/> (en cours de finalisation) comprend :



- un espace ressources pour Leader afin de maintenir une information attrayante sur le programme, valoriser les initiatives innovantes, capitaliser l'expérience par la présentation des projets,
- la réalisation des films vidéo : cibler plusieurs catégories d'acteurs et porter un message pédagogique d'une façon ludique et percutante. Diffusion sur différents supports, le site internet, les réseaux sociaux...,
- un espace d'information et de suivi du programme dédié aux partenaires techniques et financiers du programme Leader (le comité de programmation, le comité technique, la cellule d'animation, les fiches-actions, le réseau, l'évaluation...).

2. Les autres supports d'information et de communication :

- le guide pratique Leader : présentation générale du programme à destination de tous les publics sur l'ensemble du territoire éligible, comprenant l'ensemble des fiches-actions du programme pour une diffusion plus restreinte auprès des partenaires et des porteurs de projets en phase opérationnelle,
- un rapport d'activités annuel téléchargeable sur le site internet,
- des oriflammes et kakémonos : renforcer la notoriété du GAL et permettre d'afficher l'intervention des partenaires financiers lors d'évènements accueillant du public.

3. Des événementiels :

- séminaire de lancement du programme, suivi du programme (évaluation, bilan...),
- comité de programmation sur sites,
- présentation thématique en direction des communautés de communes,
- formation-action sur site.

Ce plan de communication devra permettre d'afficher les grandes orientations du programme Leader sur le territoire pour les cinq ans à venir. Il est susceptible d'évoluer à la suite de la participation des partenaires et en fonction des besoins et de l'identification d'autres vecteurs de communication paraissant efficaces et de leur validation en Comité Programmation du GAL.

6. CONCLUSION

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles couvre un tiers du département de l'Hérault. Comptant près de 80 000 habitants, il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et piémont au sud, le territoire offre une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle. La dynamique de ce territoire est en prise simultanée avec des facteurs endogènes liés aux mécanismes traditionnels des économies rurales – faible densité de population, faibles niveaux de formation et chômage élevé – sur lesquelles pèse la crise conjoncturelle.

Malgré un fort potentiel de développement, le territoire est à la peine et mériterait de rester un territoire vivant, ouvert et désirable.

C'est pourquoi, le projet proposé au titre de la candidature Leader « Lieux de vie, Terres d'envies » doit permettre d'accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités de développement économique, autour du cadre de vie et de la transition écologique et énergétique.

C'est un processus local de développement rural, qui s'inscrit à la fois dans la préservation, la valorisation et le partage du capital patrimonial ainsi que dans la consolidation et la dynamisation de l'économie territoriale.

Cette approche de développement est innovante à bien des aspects :

- ✓ sur les méthodes d'intervention où l'on retrouve le caractère multisectoriel et pluridisciplinaire,
- ✓ sur une démarche expérimentale de la mise en récit d'espaces muséographiques dans le cadre d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en réseau,
- ✓ sur l'expérimentation agricole autour d'espaces dédiés,
- ✓ sur une démarche d'attractivité transversale et globale.

Face au projet, le Pays dispose d'atouts essentiels à la mise en œuvre de la programmation LEADER :

- ✓ maîtrise de la méthodologie de développement territoriale,
- ✓ capacité avérée de gestion et d'ingénierie de développement au sein du Syndicat mixte.

A travers ce projet, il s'agit de produire de la valeur ajoutée par le soutien au développement territorial pour favoriser son attractivité.



Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de cette candidature avec nos partenaires

